



SOIRÉES-DÉBAT AU PASS À FRAMERIES ! PG.44

JEUDI 6 DÉCEMBRE - MARC TARABELLA, DÉPUTÉ EUROPÉEN SOCIALISTE

MARDI 18 DÉCEMBRE - PHILIPPE LAMBERTS, DÉPUTÉ EUROPÉEN ÉCOLOGISTE



Maison de la Laïcité
de Frameries

LE LIEN

33

BIMESTRIEL DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES ASBL | NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018



COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF



PRÉSIDENT	DIDIER DONFUT
VICE-PRÉSIDENT	RAOUL PIÉRARD
SECRÉTAIRE	JEAN-JACQUES DIEU
SECRÉTAIRE ADJOINTE	JACQUELINE LOISEAU
TRÉSORIER	CARLES SPITAEELS
TRÉSORIÈRE ADJOINTE	DANIÈLE GOSSELET
CONSEILLERS	KATTY PIRMEZ GUY MORDANT JEAN-CLAUDE DESCAMPS FRANÇOISE BESANGER VINCENT URBAIN
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	MAX GRÉGOIRE DANIEL SCLAVON

ÉDITEUR RESPONSABLE : Didier Donfut

RÉDACTEUR EN CHEF : Daniel Sclavon

GRAPHISME : Dropix Studio (dropixstudio@gmail.com)

Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

SOMMAIRE

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, UNE LONGUE HISTOIRE !	8
1. LES ANNÉES D'APRÈS-GUERRE	9
2. LES ANNÉES 60 ET LA NAISSANCE DE LA CEE	10
3. LES ANNÉES 70-80 ET LES PREMIERS ÉLARGISSEMENT	11
4. LES ANNÉES 90 ET LE TRAITÉ DE MAASTRICHT	12
5. LES ANNÉES 2000	13
6. CONCLUSION	15
L'EUROPE, UN RÊVE ÉVANESCENT ?	16
REFONDER L'EUROPE: DE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS	26
1. LE CONSTAT	27
2. REFONDER L'EUROPE : PRINCIPES ET VALEURS	28
3. LES MOYENS D'ACTION	30
4. DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES À DÉVELOPPER	35
5. CONCLUSIONS : LE RÊVE EUROPÉEN	41
AGENDA DES ACTIVITÉS EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018	44
LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE	48
BREXIT : LES BRITANNIQUES SONT-ILS BIEN DES EUROPÉENS ?	52
1. 1945 – 1960 : L'EUROPE CONTINENTALE S'UNIT SANS L'EMPIRE BRITANNIQUE	53
2. LES ANNÉES 60 ET LES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DE LA GRANDE-BRETAGNE	58
3. LES PREMIÈRES APPROCHES ET LE VETO FRANÇAIS	62
4. UNE INTÉGRATION EN DOUCEUR	64
5. LES CHOSES S'ENVENIMENT	65
6. LE BRAS DE FER DE THATCHER	66
7. DE JOHN MAJOR AU BREXIT	69



CHÈRES AMIES, CHERS AMIS,

**SI VOUS PARTAGEZ NOS CONVICTIONS LAÏQUES ET SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION,
N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE COTISATION PERSONNELLE 2019 EN VERSANT
LE MONTANT DE 10€ AU COMPTE BE23 0682 2267 9691 DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES
AVEC EN COMMUNICATION : COT19 - NOM, PRÉNOM, ADRESSE.**

MERCI !





« ... Nous aurons ces grands États-Unis d'Europe, qui couronneront le vieux monde comme les États-Unis d'Amérique couronnent le nouveau. Nous aurons l'esprit de conquête transfiguré en esprit de découverte ; nous aurons la généreuse fraternité des nations

au lieu de la fraternité féroce des empereurs ; nous aurons la patrie sans la frontière, le budget sans le parasitisme, le commerce sans la douane, la circulation sans la barrière, l'éducation sans l'abrutissement, la jeunesse sans la caserne, le courage sans le

combat, la justice sans l'échafaud, la vie sans le meurtre, la forêt sans le tigre, la charrue sans le glaive, la parole sans le bâillon, la conscience sans le joug, la vérité sans le dogme, Dieu sans le prêtre, le ciel sans l'enfer, l'amour sans la haine.... »

VICTOR HUGO

« L'AVENIR DE L'EUROPE » LETTRE AUX MEMBRES
DU CONGRÈS DE LA PAIX, À LUGANO, 20
SEPTEMBRE 1872.

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, UNE LONGUE HISTOIRE !



EN 1872 DÉJÀ, AU LENDEMAIN DE LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE, VICTOR HUGO DÉFEND AVEC FERVEUR LA CRÉATION DES « ÉTATS-UNIS D'EUROPE », UNE IDÉE PARTAGÉE PAR DE NOMBREUX INTELLECTUELS ET HOMMES POLITIQUES EUROPÉENS AU 19ÈME SIÈCLE. CE N'EST CEPENDANT QU'AU LENDEMAIN DES BOUCHERIES DE 14-18 ET 40-45 QUE VA SE DESSINER UN PROJET EUROPÉEN FÉDÉRATEUR À L'ÉCHELLE DU CONTINENT. C'EST CE PROJET QUI CONTINUE DE SE CONSTRUIRE DE NOS JOURS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE.

DANIEL SCLAVON, RÉDACTEUR DU LIEN

1. LES ANNÉES D'APRÈS-GUERRE

C'est en 1945, alors que l'Europe est ruinée et affaiblie après cinq années de guerre et que les puissances américaine et soviétique sortent victorieuses du conflit, que l'idée d'une alliance entre les états européens, dans le but de garantir la paix et la prospérité, s'impose d'elle-même, une idée soutenue par les américains, inquiets des vues soviétiques sur le vieux continent.

De plus, l'idée européenne est portée par d'autres motivations, notamment par la France et les

pays du Benelux qui souhaitent éviter que l'Allemagne redevienne puissante et ne remette le couvert.

Enfin, afin de mieux gérer l'aide américaine du plan Marshall (1947), les États-Unis mettent sur pied en 1948 l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE - 1948), institution qui va fédérer 18 états européens et dont le rôle est de répartir les crédits accordés.

Dans un contexte de guerre froide en Europe et suite au blocus de Berlin, qui intervient, le 24 juin 1948, à l'issue d'une longue dégradation des relations entre les quatre puissances occupantes de l'Allemagne (États-Unis, URSS,

France et Angleterre), les européens et les états-unis créent, le 4 avril 1949, un organisme de défense commune, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Un nouveau pas vers la coopération entre états est franchi en 1951, lorsque les trois pays du Benelux, la France, l'Italie et la République Fédérale Allemande (RFA) s'allient pour fonder la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), dont l'objectif est de « soutenir massivement les industries européennes du charbon et de l'acier pour leur permettre de se moderniser, d'optimiser leur production et de réduire



ALLEMAGNE
KONRAD ADENAUER



BELGIQUE
PAUL VAN ZEELAND
JOSEPH MEURICE



FRANCE
ROBERT SCHUMAN



ITALIE
CARLO SFORZA



LUXEMBOURG
JOSEPH BECH



PAYS-BAS
JAN VAN DEN BRINK
DIRK STIKKER

LES REPRÉSENTANTS DES 6 PAYS MEMBRES DE LA CEEA.

leurs coûts, tout en prenant en charge l'amélioration des conditions de vie de leurs salariés et leur reclassement en cas de licenciement ».

Souhaitant peser davantage dans les relations internationales, les européens vont franchir un nouveau pas avec le traité de Rome, traité fondateur de l'union européenne. Le 25 mars 1957, la république fédérale allemande, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les pays-bas signent à Rome deux traités : le premier crée la Communauté Economique Européenne (CEE) le second la Communauté Euro-

péenne De l'Énergie Atomique (CEEa ou EURATOM).

Désormais, les six états signataires forment un marché commun sans entrave, protégé de l'extérieur, et une communauté politique gérée par des institutions et porteuse de projets.

2. LES ANNÉES 60 ET LA NAISSANCE DE LA CEE

La CEE, dotée d'institutions - commission, conseil des ministres, parlement, cour de justice -, qui lui permettent de fonc-

tionner, va concevoir un certain nombre de politiques communes telles que la politique agricole commune (PAC) dont l'objectif est de permettre la modernisation de l'agriculture européenne grâce à un contrôle des prix et la distribution de subventions.

Mais, durant les années 1960, la France, qui deviendra pourtant le plus gros bénéficiaire de la pac, va, sous la présidence de Charles De Gaulle, dont l'idée d'une Europe des nations, intergouvernementale et non fédérale, est très éloignée de la vision des pères fondateurs et qui reste jalousement attaché à la souveraineté

LES TROIS PÈRES FONDATEURS DU TRAITÉ DE ROME :
JEAN MONNET, ROBERT SCHUMAN, PAUL-HENRY SPAAK



CHARLES DE GAULLE, 9 JANVIER 1963.



nationale et au rétablissement de l'honneur de la France, va poser des problèmes.

Le général qui craint une perte de puissance de la France face à l'hégémonie américaine et sa dilution dans une Europe bureaucratique, finira d'ailleurs par quitter l'OTAN quelques années plus tard (en 1966), organisme qui sera accueilli, en mars 1967, par la Belgique de Paul Vanden Boeynants.

A cette époque, d'autres pays restent à l'écart de la communauté et, notamment, le royaume-uni dont la demande est rejetée deux fois, en 1963 et 1967, suite au veto de De Gaulle, qui voit les bri-

tanniques comme « un cheval de Troie des états-unis en Europe » !

3. LES ANNÉES 70-80 ET LES PREMIERS ÉLARGISSEMENTS

Dans les années 1970, une nouvelle génération d'hommes politiques relance le projet européen après les années difficiles, occasionnées par la politique de la « chaise vide » De Gaulle.

L'Europe passe en 1973 de six à neuf états membres avec

« ...LES AMÉRICAINS FONT CROIRE QUE NE PAS ÊTRE D'ACCORD AVEC EUX, SI VOULOIR ROMPRE L'ALLIANCE ATLANTIQUE ET METTRE EN DANGER LA LIBERTÉ DE L'OCCIDENT. CUBA LEUR EST MONTÉE À LA CERVELLE. EN AMÉRIQUE DU SUD, EN EUROPE, EN ASIE, TOUT LE MONDE EN COLONNE PAR DEUX DERRIÈRE L'ONCLE SAM, SINON GARE À VOUS ! (RIRE.) CE SERAIT CONTRAIRE À LA SOLIDARITÉ ET À LA MORALE ! VOYONS, PEYREFITTE, C'EST DE LA RIGOLADE !... »

« ...LE GRAND PROBLÈME, MAINTENANT QUE L'AFFAIRE D'ALGÉRIE EST RÉGLÉE, C'EST L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN. LE PROBLÈME EST EN NOUS, PARMI NOS COUCHES DIRIGEANTES, PARMI CELLES DES PAYS VOISINS. IL EST DANS LES TÊTES. »

l'entrée du royaume-uni, qui souhaite intensifier ses relations économiques avec le continent, de l'Irlande et du Danemark, le président Pompidou se montrant plus conciliant que son prédécesseur, puis à dix en 1981 avec l'adhésion de la Grèce, qui, après les années de la « dictature des colonels », a retrouvé sous Konstantinos Karamanlis la voie de la démocratie, et à douze en 1986, avec l'intégration de l'Espagne et du Portugal, qui bénéficient de l'appui de François Mitterrand, désireux de contrebalancer l'influence des pays de l'Europe du nord au sein des institutions européennes.

Bien que ces élargissements imposent d'approfondir le fonctionnement des institutions et que les années 70 soient, suite aux deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, marquées par un contexte de crise économique mondiale, les bases d'une union économique et monétaire sont posées avec la création en 1979 d'une monnaie de compte, l'Écu, devise

internationale, qui apparaît avec le Système Monétaire Européen (SME), dans le but de donner aux pays membres de la CEE une zone de stabilité monétaire en limitant les fluctuations des taux de change entre les pays membres.

4. LES ANNÉES 90 ET LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

Alors que la communauté est sujette à des turbulences politiques, non plus cette fois à cause de la France mais de la premier ministre britannique Margaret Thatcher, qui en s'exclamant « I want my money back », dénonce le coût du projet européen, le traité de Maastricht (1992) fonde une union européenne.

À celle-ci est associée une monnaie commune, l'euro, qui ne fait pas l'unanimité et qui repose surtout sur le couple franco-allemand, le royaume-uni restant à

l'écart de cette nouvelle phase d'intégration.

Toutefois, la construction européenne qui a toujours eu pour ambition d'intégrer l'ensemble des états européens, poursuit son élargissement, passant entre 1995 et 2011, de 15 à 27 membres.

Un élargissement essentiellement motivé par des enjeux géopolitiques, qui concerne des états au développement économique et humain diversifié, ce qui a un coût, la crise économique de 2008 prouvant que certains états comme l'Irlande ou la Grèce étaient mal préparés à l'intégration.



CONSTRUCTION EUROPÉENNE : LES ÉTAPES



- 1957
- 1973
- 1981
- 1986
- 1995
- 2004
- 2007
- 2013

I 5. LES ANNÉES 2000

Les années 2000, c'est d'abord la création, le 1er janvier 2002, dans 12 pays de l'union européenne (l'eurozone), des pièces et des billets de la monnaie unique, qui servira désormais d'instrument de paiement commun à plus de 300 millions de consommateurs.

L'euro fiduciaire concrétise une aventure débutée le 22 mars 1971 avec le rapport Werner, qui

prévoyait sa création, le deutsche mark (Allemagne), la drachme (Grèce), l'escudo (Portugal), le florin (Pays-bas), le franc belge (Belgique), le franc français (France), le franc luxembourgeois (Luxembourg), la lire (Italie), la livre irlandaise (Irlande), le mark finlandais (Finlande), la peseta (Espagne), le schilling (Autriche) disparaissant et étant remplacés par l'euro.

Et la sphère d'influence de l'euro ne se limite pas à ces 12 pays de l'union, une quarantaine d'états

l'ayant adopté comme monnaie de référence, notamment dans la zone qui utilise le franc CFA, ce qui place la monnaie unique au deuxième pôle monétaire mondial derrière la zone dollar et devrait encore gagner en importance avec la perspective de l'élargissement de l'union, puisqu'aujourd'hui 19 pays ont intégré la zone euro.

Mais les années 2000, c'est aussi la crise financière et économique qui se déclenche aux États-Unis dès 2006 et qui touche fortement l'europe, l'endettement de plusieurs pays de l'union étant directement impacté jusqu'à pro-



voquer une crise des dettes souveraines.

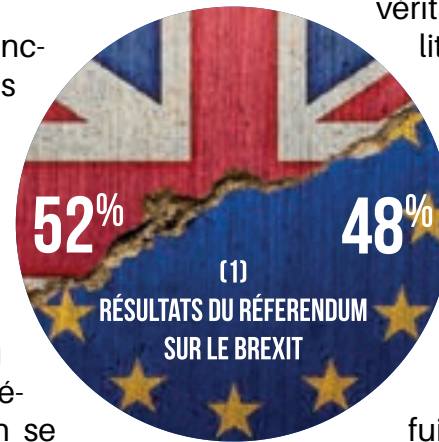
Une situation dont les conséquences sur la fragile économie de certains pays sont catastrophiques, à l'image de la Grèce qui, en dépit de l'important soutien européen, est à deux doigts de la faillite et de sortir de la zone euro en 2015.

Par ailleurs, le fonctionnement des institutions européennes, garanti en 2007 par le traité de Lisbonne, est non seulement remis en cause suite au débat entre les fédéralistes – l'union se substitue aux membres dans une fédération d'états – et les tenants d'une Europe des nations, mais aussi par le manque d'adhésion au projet européen dans un certain nombre de pays membres,

lequel se traduit par une victoire du « non » aux référendums de 2005 en France et aux pays-bas et par la montée des revendications souverainistes et populistes qui voient l'europe comme la source de tous les maux...

Et les difficultés de l'union se multiplient avec le Brexit (1), véritable mascarade politique que de nombreux britanniques regrettent aujourd'hui amèrement et avec la crise des migrants qui affluent par centaines de milliers, traversant la méditerranée pour fuir, pour la plupart, la guerre et l'insécurité dans leurs pays.

Les états de l'union se déchirent en effet sur la solidarité à témoigner à ces réfugiés, qui, selon un récent rapport de la com-





(2) DES MIGRANTS EN DÉTRESSE SUR UN BATEAU AU LARGE DE LA LIBYE

mission, devraient provoquer des «hausse de dépenses publiques dans plusieurs états membres», mais aussi, à moyen terme, une hausse de la main d'œuvre « qui pourrait se traduire par de l'emploi supplémentaire, une fois que ces réfugiés auront acquis suffisamment de compétences pour intégrer le marché du travail » (2).

Et l'islamisation de la Turquie du président Erdogan, qui multiplie les décisions autoritaires et les atteintes aux droits de l'homme dans son pays,

ainsi que des provocations matoresques à l'égard de l'Europe, complique à souhait la position de l'union à l'égard de ce pays dont la candidature suscite de vifs débats depuis 1987 !

«Ils me ciblent directement, ce n'est pas très grave, mais voyant qu'ils n'obtiennent aucun résultat, ils deviennent comme fous» a lancé le président turc Recep Tayyip Erdogan, à l'adresse des membres de l'Union Européenne, lors d'une cérémonie d'inauguration, en avril dernier, dans la ville de Balikesir au Nord-Ouest de la Turquie.» (3)

I 6. CONCLUSION

Si le projet européen est certes inachevé et imparfait, c'est que l'histoire de la construction européenne est une his-

toire au long cours faite de phases d'accélération et de périodes de doutes, de ralentissements voire parfois de rejets.

Néanmoins, il subsiste malgré les difficultés, notamment d'une union politique, et semble être un vrai enjeu pour le développement des pays européens dans le cadre de la mondialisation et d'un monde multipolaire.

Et si la mémoire de beaucoup est courte, n'oublions jamais, nous hommes et femmes laïques, que cette construction chaotique nous a permis de vivre en paix pendant plus de 70 ans et qu'il est donc de notre devoir de le rappeler aux jeunes générations.



(3) LE PRÉSIDENT TURC RECEP TAYYIP ERDOGAN, À L'ADRESSE DES MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, LORS D'UNE CÉRÉMONIE D'INAUGURATION, EN AVRIL DERNIER, DANS LA VILLE DE BALIKESIR AU NORD-OUEST DE LA TURQUIE

A map of Europe is shown with black outlines of the continents. Overlaid on the map is a network of thin, light-brown string. The string is pinned to the map at various locations across Europe, including the British Isles, Scandinavia, Central Europe, and the Mediterranean. The pins are small, dark, circular objects. The string connects these points in a complex, web-like pattern, with many lines crossing each other. The background of the map is a light beige color, and the water areas are a darker greyish-blue. The overall effect is one of interconnectedness and complexity.

L'EUROPE, UN RÊVE ÉVANESCENT ?

PARLER DE L'EUROPE, C'EST TOUT D'ABORD SE POSER LA QUESTION DE SAVOIR DE QUELLE EUROPE L'ON VEUT PARLER. CELLE, SANS DOUTE, DONT IL EST LE PLUS SOUVENT QUESTION AUJOURD'HUI, C'EST L'UNION EUROPÉENNE, FORMÉE, À CE JOUR, DE 28 ETATS MEMBRES. RAPPELONS QUE LA PREMIÈRE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, LA CECA – LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER – A ÉTÉ CRÉÉE PAR LE TRAITÉ DE PARIS DU 18 AVRIL 1951, SUITE À LA FAMEUSE DÉCLARATION DU 9 MAI 1950 DE ROBERT SCHUMAN, MINISTRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Inspirée par Jean Monnet, à l'époque « Commissaire du Plan » en France, qui craignait un réveil de la rivalité franco-allemande à propos du charbon et de l'acier, la déclaration Robert Schuman constitue le véritable acte de naissance de l'Europe communautaire. Elle a véritablement changé le cours de l'histoire européenne. Le texte de cette Déclaration est repris ci-après. Les Etats membres fondateurs de la CECA, qui ont répondu à l'appel de Robert Schuman, étaient au nombre de six : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, et le Grand-

Duché de Luxembourg.

Vint ensuite le Traité de Rome du 25 mars 1957 créant la CEE - la Communauté économique européenne -, plus connue sous le vocable du Marché commun, instituant notamment la Commission européenne qui remplaça la Haute Autorité commune de la CECA, premier organisme européen supranational. La Communauté économique européenne devint ensuite l'Union Européenne par le Traité de Maastricht du 7 février 1992 ; le dernier traité européen en date, sur le fonctionnement de l'Union européenne,

étant le Traité de Lisbonne du 14 décembre 2007, entré en vigueur le 1er décembre 2009.

MAIS L'UNION EUROPÉENNE D'AUJOURD'HUI EST BIEN LOIN ENCORE DE REPRÉSENTER TOUTE L'EUROPE

L'on pourrait, en effet, parler d'un ensemble européen beaucoup plus vaste, celui instauré par le traité ayant créé, le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe, une organi-

RAOUL PIÉRARD, VICE PRÉSIDENT DE LA ML FRAMERIES
LICENCIÉ EN ÉTUDES EUROPÉENNES DE L'ULB

sation internationale intergouvernementale d'Etats souverains, qui réunit 47 Etats européens et rassemble 820 millions d'habitants par le biais de normes juridiques dans les domaines de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie, et de la prééminence du droit en Europe.

C'est ce Conseil de l'Europe, dont le siège est situé à Strasbourg, qui est chargé plus spécialement de veiller à l'application de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, et de prendre, s'il échet, des sanctions à l'encontre des Etats défaillants, sous la surveillance de la Cour européenne des droits de l'homme.

Soulignons, que parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe, en font partie la Turquie ! , et la Fédération de Russie, c'est-à-dire le pays européen dont le territoire est le plus étendu au monde !

Mais tenons-nous en, pour l'heure, à l'Union européenne.

L'IDÉAL D'UNE EUROPE FÉDÉRALE

L'idéal d'une Europe fédérale, qu'avaient rêvé en 1950 les « pères fondateurs de l'Europe », au sortir de la deuxième guerre mondiale, et qui se donnaient pour objectif l'effacement, voire la disparition des Etats-nations, par l'avènement d'une Europe entièrement souveraine, se comportant comme une seule entité, voire un seul Etat, est de plus en plus battu en brèche dans les circonstances actuelles où l'on assiste à un retour en force des nationalismes de tous bords.





LA COMMISSION EUROPÉENNE : LE FER DE LANCE

La Commission européenne, l'instance décisionnelle principale des institutions de l'Union européenne, avait été conçue comme devant être le ferment même de l'intégration et de la supranationalité européenne, c'est-à-dire un organisme supranational définissant les politiques européennes communes à mener au niveau de l'Union, et à faire adopter par les Etats membres de l'Union.

C'est à elle seule que revient l'initiative, et qu'il appartient de proposer et de soumettre aux Etats membres, des règlements, directives, et décisions diverses de nature à mettre en œuvre ces politiques communes.

Mais la Commission européenne, - le fer de lance de cette construction européenne, - a vu,

au cours des divers traités européens successifs, ses prérogatives de plus en plus amoindries, au profit des Etats membres eux-mêmes, représentés au sein du Conseil de l'Union, qui réunit les Ministres européens des Etats membres, et du Conseil européen, qui réunit, au plus haut niveau, les Chefs d'Etat et de Gouvernements, lesquels représentent prioritairement les intérêts nationaux.

On l'a bien vu avec les décisions prises, à l'initiative de la Commission européenne, pour faire face à l'actuelle crise migratoire, véritable défi pour l'Europe, décisions contre lesquelles des Etats membres, de plus en plus nombreux, se sont insurgés.

Et que dire du Brexit, si ce n'est la volonté d'un Etat membre, - et pas n'importe lequel ! -, le Royaume-Uni, qui a décidé de quitter l'Union européenne, à la date du 29 mars 2019, pour recouvrer son entière souveraineté, et rejeter, de ce fait, tout assujettisse-

ment aux instances européennes de l'Union qui lui sont devenues insupportables, notamment l'assujettissement à la Cour de Justice européenne qui veille à faire assurer la primauté du droit européen et de la législation communautaire sur le droit interne des Etats membres.

L'on se dirige plutôt vers une Europe confédérale, c'est-à-dire une Europe où les Etats-nations privilégient, et font prévaloir leurs propres intérêts, au détriment d'une intégration de ceux-ci dans des politiques communes européennes.

Il est question, dès lors, beaucoup plus d'une confédération européenne -, à l'image de la Confédération helvétique -, c'est-à-dire une Union européenne qui n'en porte plus que le nom, et qui s'apparente, en terme de souveraineté, à une Europe dominée par les Etats membres, voire entièrement soumise à ceux-ci.



UN FREIN À L'INTÉGRATION : LA RÈGLE DE L'UNANIMITÉ

Rappelons que, dans l'esprit des « pères fondateurs de l'Europe », pour mettre fin aux nationalismes qui ont tant ravagé l'Europe, au prix d'effroyables conflits fratricides, l'Europe se devait d'être supranationale par l'abandon progressif, par les Etats nations, de leur souveraineté, symbole de leur puissance et de leur indépendance, qui s'exprime par leur droit de veto à tout ce qui, à leurs yeux, constitue une atteinte à leurs propres intérêts, comme cela se pratique au niveau du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Ce droit de veto existe encore, - fort limité heureusement-, dans l'Union européenne, telle qu'elle a été restructurée par le dernier Traité européen, le Traité de Lisbonne. Ce droit de veto se manifeste, en effet, sous le couvert de la règle

de l'unanimité, qui est d'application pour l'adoption de certaines décisions dans des matières qui sont toujours considérées par les Etats membres comme relevant de leur seule compétence.

En dehors de celles-ci, et dans la plupart des cas, les décisions se prennent à la majorité qualifiée.

Conformément à l'article 16 du Traité de Lisbonne, la majorité qualifiée doit rassembler au moins l'accord de 55% des Etats membres (soit un minimum de 16 Etats dans une Union composée actuellement de 28 Etats membres) et représentant au moins 65% de la population de l'Union. Pour rappel, la population de l'Union européenne est de plus d'un demi-milliard d'habitants (508 millions)

Les dispositions du Traité, qui prévoient que les votes doivent encore se prendre à l'unanimité, concernent principalement les matières ayant trait à la fiscalité, à la politique sociale, à la politique

étrangère, à la politique de sécurité et de défense communes.

Les Etats membres ont voulu jalousement conserver, par ce biais, la mainmise sur ce qu'ils considèrent comme étant de leur intérêt vital.

Autrement dit, si **un seul** des 28 Etats membres de l'Union (bientôt 27 avec le Brexit) s'oppose à la proposition qui leur est soumise par la Commission européenne, dans une des matières visées par les dispositions précitées, tout est bloqué ! Rien ne se fait.

Et c'est ainsi que l'Union n'a pas pu progresser dans la voie de son intégration dans des domaines cependant essentiels pour son avenir, et l'avenir de ses citoyens. On songe surtout à une Europe sociale, qui puisse prendre largement en compte les aspirations, les attentes des citoyens dans leur vie au quotidien, mais qui n'est toujours pas au rendez-vous, loin s'en faut.



Voilà où l'on en est !

I UN ESPOIR DE RELANCE

Et hélas, trois fois hélas, c'est le chemin inverse de son intégration qu'emprunte aujourd'hui l'Europe, sous la pression et la montée en force des mouvements populistes résolument hostiles à l'Union européenne, qu'ils considèrent comme étant l'ennemi du peuple, rien que cela !

Devant cette montée des périls, un seul espoir peut-être : la volonté politique de progresser vers plus d'union, affirmée récemment par deux grands Etats membres que sont l'Allemagne et la France, mais aussi par les Etats du Benelux (Belgique, Pays-Bas, GrandDuché), et peut-être aussi l'Italie, bien que très instable politiquement ; en fait les six premiers Etats fondateurs de l'Europe communautaire.

Leur volonté est d'unir leurs forces pour renforcer l'intégration européenne, au niveau d'une Europe plus restreinte, celle notamment des 19 Etats membres de l'Union ayant adopté, à ce jour, la monnaie unique européenne, l'euro-, en vue d'approfondir la politique à mener sur le plan économique et monétaire, mais aussi sur d'autres plans, pour plus de convergence fiscale et sociale, avec l'espoir de parvenir enfin à une Europe politique, l'objectif ultime voulu par les « pères fondateurs de l'Europe ».

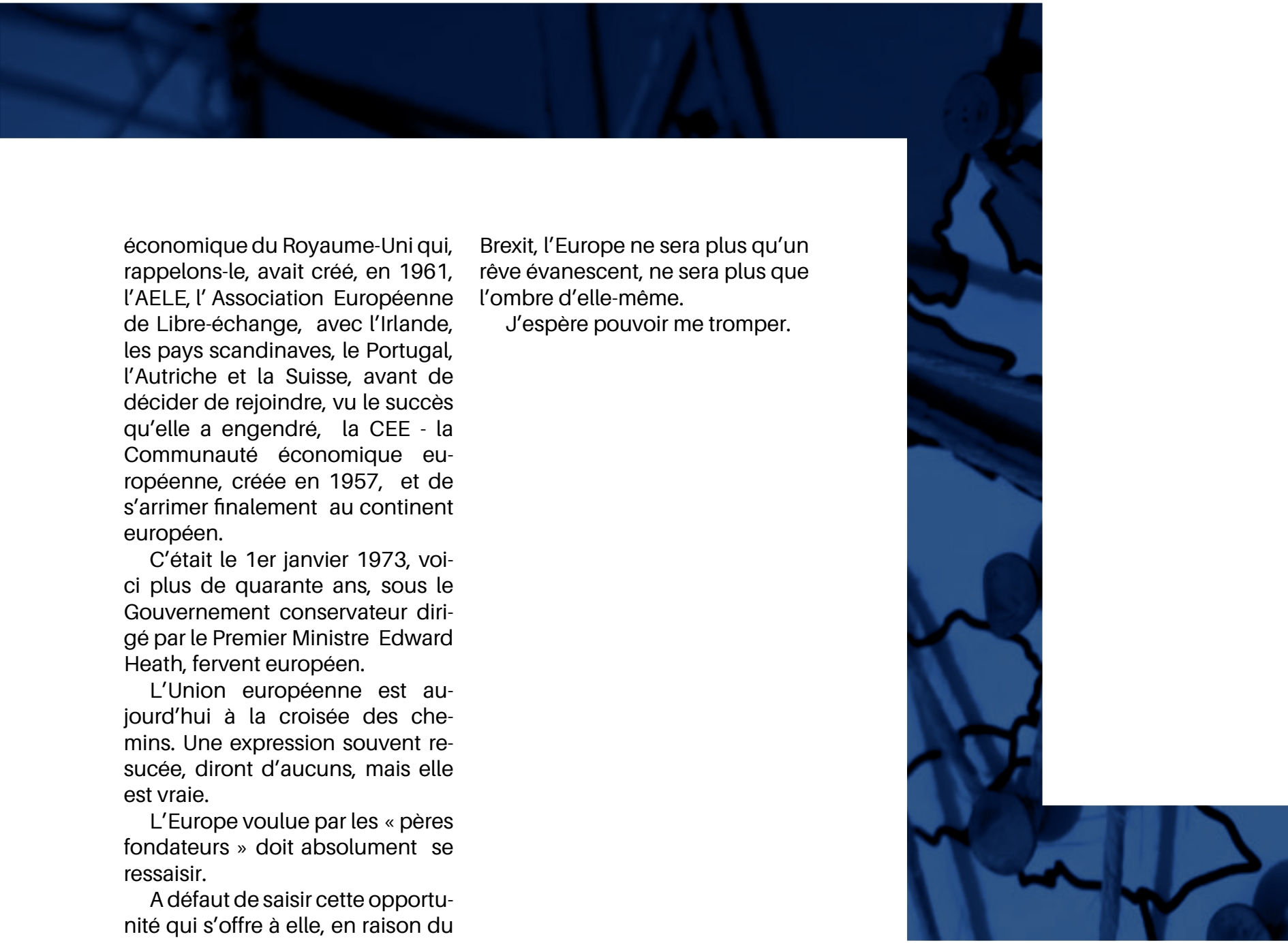
Et dans cette perspective, la suppression de la règle du vote à l'unanimité, dans les matières relevant encore de la seule compétence des Etats membres eux-mêmes, est à ce prix !

UNE EUROPE À DEUX VITESSES ?

Se profile ainsi à l'horizon une vision de l'Union européenne « à deux vitesses », « à géométrie variable » en quelque sorte, mais qui est fortement décriée par les autres Etats membres, les Etats de l'Europe de l'Est notamment.

Cet objectif est susceptible d'être atteint d'autant plus vite avec le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, dont on sait combien il avait toujours été un obstacle à une véritable intégration européenne. Le Royaume-Uni n'a eu de cesse, en effet, de freiner considérablement toute politique visant à faire de l'Europe autre chose qu'une simple zone de libre-échange de biens et de services.

La philosophie du libre-échange économique a toujours été au cœur même de l'histoire



économique du Royaume-Uni qui, rappelons-le, avait créé, en 1961, l'AELE, l' Association Européenne de Libre-échange, avec l'Irlande, les pays scandinaves, le Portugal, l'Autriche et la Suisse, avant de décider de rejoindre, vu le succès qu'elle a engendré, la CEE - la Communauté économique européenne, créée en 1957, et de s'arrimer finalement au continent européen.

C'était le 1er janvier 1973, voici plus de quarante ans, sous le Gouvernement conservateur dirigé par le Premier Ministre Edward Heath, fervent européen.

L'Union européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins. Une expression souvent resucée, diront d'aucuns, mais elle est vraie.

L'Europe voulue par les « pères fondateurs » doit absolument se ressaisir.

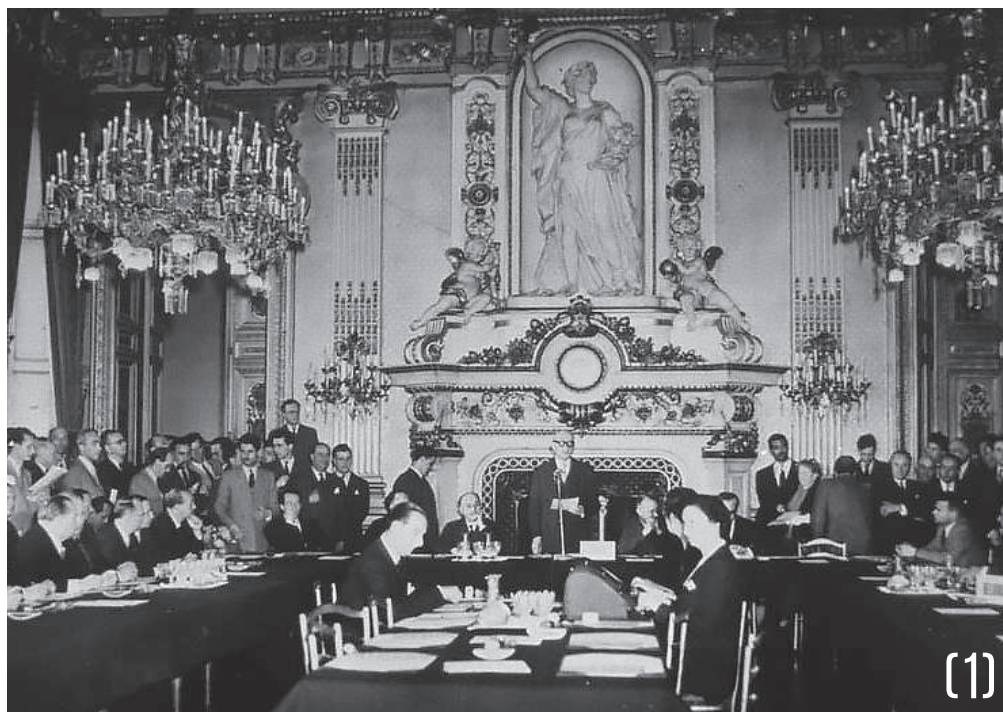
A défaut de saisir cette opportunité qui s'offre à elle, en raison du

Brexit, l'Europe ne sera plus qu'un rêve évanescent, ne sera plus que l'ombre d'elle-même.

J'espère pouvoir me tromper.

L'on retiendra sans doute la date du 9 mai 1950 comme le véritable point de départ de la construction européenne. Ce jour-là, à Paris, au Quai d'Orsay, dans le Salon de l'Horloge, Robert Schuman, Ministre français des Affaires étrangères, propose de s'engager dans un processus nouveau, dépassant le cadre classique de la coopération intergouvernementale, par l'acceptation, par les Etats nations, de certains abandons de leur souveraineté au profit d'institutions communes supranationales.

Ce qu'il convient d'en retenir essentiellement est l'idée **sui-vante** : plutôt que de rechercher un accord, difficile et aléatoire à obtenir de la part d'États nations, toujours jaloux de leur indépendance et de leur souveraineté, sur un projet global de fédération européenne, les « pères fondateurs de l'Europe », que sont Robert



Schuman et Jean Monnet, suggèrent de commencer par des réalisations limitées, mais concrètes.

Le Ministre français des Affaires étrangères propose ainsi, comme « première étape de la fédération européenne », une mise en commun de la production de charbon

et de l'acier entre la France et l'Allemagne, et les autres pays qui voudront bien y participer.

En voici les passages essentiels de cette Déclaration :

LA DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN DU 9 MAI 1950

(1) LE 9 MAI 1950, ROBERT SCHUMAN, MINISTRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUGGÈRE LES IDÉES QUI MÈNERENT À LA RÉALISATION DE L'UNION EUROPÉENNE. TOUS LES 9 MAI, FÊTE LA JOURNÉE DE L'EUROPE.



« ... La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix.

L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.

Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de

l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : **le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.**

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes

de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

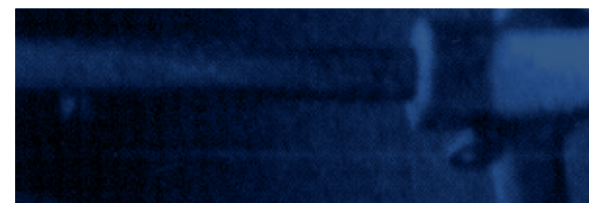
La solidarité de production qui sera nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour participer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, pour-

suivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ... »



REFONDER L'EUROPE:

DE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS ⁽¹⁾



L'UNION EUROPÉENNE, TELLE QU'ELLE FONCTIONNE AUJOURD'HUI, N'EST PLUS EN MESURE DE RÉPONDRE AUX INQUIÉTUDES DES NOMBREUX CITOYENS CONFRONTÉS AUX BOULEVERSEMENTS DU MONDE. LES CITOYENS ONT LE SENTIMENT QUE L'EUROPE EST INDIFFÉRENTE OU IMPUISSANTE. DES PARTIS FONDÉS SUR LE REJET DE L'EUROPE SONT EN TRAIN DE S'IMPLANTER DURABLEMENT DANS LE PAYSAGE POLITIQUE DE NOMBREUX ETATS MEMBRES. SI L'ON VEUT ÉVITER L'ÉCHEC DE L'UNION EUROPÉENNE, IL FAUT IMPÉRATIVEMENT LUI DONNER UN NOUVEL ÉLAN, LE STATUT QUO MENANT, À TERME, AU FIASCO.

I 1. LE CONSTAT

Le contexte du début de la construction européenne, celui de la guerre froide et de l'essor de l'économie de rattrapage au sortir de la deuxième guerre mondiale, a radicalement changé.

La mondialisation des échanges commerciaux, la financiarisation de l'économie ainsi que sa dérégulation, la révolution numérique et robotique, l'explosion des inégalités, la montée de l'intolérance religieuse, les guerres contre des organisations terroristes internationales (Daech

et autres) , les conséquences des activités humaines sur l'environnement et le climat, l'épuisement des réserves de matières premières non renouvelables, forment aujourd'hui un contexte d'instabilité anxiogène pour beaucoup de citoyens européens.

D'autre part, jamais l'Europe n'a été frappée par autant de crises majeures de façon simultanée :

- Incertitudes des marchés depuis la crise systémique économique et financière mondialisée de 2008;

- Crise spécifique de la zone euro;

- Crise politique des démocraties occidentales (succès des populismes);

- Crises internes à l'Union européenne (fractures inédites : nord-sud ; estouest ; séparatismes régionaux, Brexit);

- Instabilité géopolitique périphérique, crises et conflits armés aux frontières extérieures (Russie, Ukraine, Turquie, Proche-Orient...);

- Crise de confiance avec l'allié traditionnel américain;

- Crise majeure des réfugiés et des migrants.



L'absence de perspectives de solutions à court terme sur toutes ces questions, ainsi que la perte de repères due à la mondialisation, entretiennent des peurs qui conduisent de larges fractions de nos populations à se replier sur elles-mêmes, et à se raccrocher aux repères historiques familiers : le modèle de l'Etat nation souverain avec le risque de dérive nationaliste, les religions avec le risque de l'intolérance, les identités supposées avec le risque du rejet de l'autre et du repli sur soi. Autant de risques de régression qui menacent directement les fondements du projet européen.

2. REFONDER L'EUROPE : PRINCIPES ET VALEURS

- SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE -
- ET TRANSPARENCE -

Il faut repenser une Europe qui serait à la fois plus démocratique, plus protectrice, plus solidaire, plus transparente, plus efficace, et plus compréhensible.

Le respect des valeurs européennes, dont les libertés individuelles sont consignées dans la Charte européenne des Droits fondamentaux, impose au projet de refondation de l'Europe d'être fidèle aux principes de dignité de l'individu, de liberté, d'égalité des droits, de solidarité, et de liberté de pensée.

L'Europe devra s'affranchir des postulats excessifs du néolibéralisme qui ont été si néfastes : la concurrence qui stimule condui-

ra le projet européen à sa perte si on oublie la nécessaire solidarité qui doit unir, tant les Etats, que les peuples.

- UN PROJET CLARIFIÉ -

L'absence pour les citoyens d'un projet clairement exprimé par les Etats membres, sur les objectifs de l'Union européenne, et notamment l'objectif de constituer un ensemble transnational par transferts de souveraineté des Etats membres, est un handicap majeur pour l'Union européenne, handicap qui entretient le doute et favorise l'euroscepticisme.

Ce projet se doit d'avoir pour objectif clair et précis de rappeler, et de faire respecter, les principes d'un Etat de droit, qui repose sur les dispositions de l'article 2 du Traité de Lisbonne énonçant quelles sont les valeurs de l'Union (voir ci-après la rubrique 4, lettre h).



Dès lors, tout manquement d'un Etat membre aux règles communes et aux valeurs démocratiques de l'Union doit pouvoir se traduire par des sanctions réellement appliquées. Cela requiert de faire compléter l'application de l'article 7 du Traité de Lisbonne (disposant que l'Etat membre qui ne respecte pas ces dispositions peut perdre son droit de vote au Conseil des Ministres) par un article prévoyant l'amputation, aux dépens de cet Etat membre, de certains fonds et financements européens, en cas de violation de l'article 2.

- UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE - - PARTAGÉE -

Ce qui nous rapproche, en tant que citoyens Européens, est plus important que ce qui nous sépare. Il existe maintenant, de droit, une citoyenneté européenne (Ar-

ticle 9 du Traité de Lisbonne : « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas »).

Mais le plein exercice de cette citoyenneté nécessite de forger une identité européenne qui se traduise par un sentiment d'appartenance à l'Europe, avec ses droits et ses devoirs.

C'est aussi prendre conscience que tous les Européens partagent une histoire et un patrimoine communs.

Une actualité européenne bien informée, soutenue par une communication grand public, à l'image du succès de la chaîne de télévision franco-allemande ARTE, permettrait à un plus grand nombre de citoyens de se former à une culture européenne, et de cultiver la fierté d'être européen.

Pour cela, il faut généraliser et afficher les symboles de l'Europe :

le drapeau européen (la bannière d'azur portant une couronne de douze étoiles d'or), l'hymne européen (le prélude de l' « Ode à la joie » de la 9^è Symphonie de Ludwig van Beethoven), la devise européenne « Unis dans la diversité », et la Journée de l'Europe, le 9 mai, célébrant le discours fondateur de Robert Schuman, date qui devrait pouvoir être fêtée partout en Europe.

- UNE SOUVERAINETÉ - - EUROPÉENNE -

Dans un monde largement globalisé et interconnecté, on sait que certaines politiques portant sur des questions planétaires ne peuvent être pleinement efficaces que si elles sont traitées à l'échelle communautaire.

Dans un contexte de crises et de menaces mondiales, les ci-



toyens européens seront mieux protégés par une souveraineté à l'échelle européenne qu'ils ne pourront l'être par une souveraineté nationale.

Il faut donc transférer certaines compétences exclusives des Etats membres vers l'échelon communautaire. Ces transferts devront être transparents, et librement consentis, à la demande majoritaire des Etats membres qui le décideront.

Une redéfinition des compétences sera nécessaire pour se donner les moyens d'avoir, par exemple, une défense commune associée à une politique étrangère commune.

Il faudra cependant rester vigilant du fait que des compétences resteront dévolues aux Etats membres.

C'est pourquoi la question du principe de subsidiarité (1), qui vise à faire en sorte que les décisions au sein de l'Union soient prises par les autorités publiques qui sont les plus proches des citoyens, est fondamentale, et exige un réexamen.

Ce principe de subsidiarité a, en effet, pour conséquence de dédouaner les niveaux intermédiaires de décision (au niveau national, régional ou local) de tout engagement européen véritable. On en vient alors à accuser, à tort, « Bruxelles » de dicter ses règles aux Etats membres.

La subsidiarité, pour être pleinement assurée par tous les acteurs de l'action politique, doit correspondre à une proposition de délégation des compétences au niveau européen, venant libre-

ment du niveau local, du bas vers le haut, et non s'imposer par le haut.

I 3. LES MOYENS D'ACTION

A I UN « NOYAU DUR » ?

Le projet initial européen, repris dans le préambule du Traité de Lisbonne, voulait que les Etats membres avancent, tous d'un même pas, vers une « union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ».

Mais tous les Etats n'ont pas adhéré à tous les programmes d'union.

Il existe déjà, de ce fait, des « cercles » d'Etats membres aux périmètres différents (Zone euro, Espace Schengen, Espace de

coopération policière et judiciaire, etc...) qui ne se superposent pas au même périmètre constitué par les 28 Etats membres de l'Union.
(2)

- Des groupes d'Etats volontaires :

C'est donc l'idée de « noyau dur », ou d'une Europe « à géométrie variable », qui pourrait redonner un nouvel élan à l'Union européenne : un groupe d'Etats membres volontaires pourrait ainsi renforcer leur intégration, à la condition que les autres ne puissent s'y opposer. Ces Etats pourraient aller vers plus de fédéralisme, tandis que les autres les rejoindraient à leur rythme, s'ils le souhaitent.

- La zone euro comme premier cercle :

Beaucoup pensent que la zone

euro, déjà fortement intégrée de par sa monnaie, pourrait constituer un des premiers « noyaux durs ».

Il lui faudrait pour cela disposer d'un budget propre, d'une coordination des politiques économiques et monétaires, ainsi que des procédures de solidarité financière et d'harmonisation fiscale, sous l'autorité d'un Ministre responsable de l'Union économique et monétaire (UEM).

Un budget propre à la zone euro s'avère indispensable en ce sens que les Etats membres de l'Union, hors zone euro, ont le même pouvoir de décision en matière budgétaire que les Etats appartenant à la zone euro. Il serait logique qu'il existe un budget pour la zone euro, et un autre pour l'ensemble des Etats membres.

Un Parlement de la zone euro pourrait voir le jour, composé des membres du Parlement européen issus des pays formant ce « pre-

(1) ARTICLE 5 DU TRAITÉ DE LISBONNE :
« L'UNION AGIT DANS LES LIMITES DES COMPÉTENCES QUI LUI SONT CONFÉRÉES, ET DES OBJECTIFS QUI LUI SONT ASSIGNÉS, PAR LE PRÉSENT TRAITÉ. DANS LES DOMAINES QUI NE RELÈVENT PAS DE SA COMPÉTENCE EXCLUSIVE, L'UNION N'INTERVIENT, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, QUE SI ET DANS LA MESURE OÙ LES OBJECTIFS DE L'ACTION ENVISAGÉE NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉALISÉS DE MANIÈRE SUFFISANTE PAR LES ETATS MEMBRES, ET PEUVENT DONC, EN RAISON DES DIMENSIONS OU DES EFFETS DE L'ACTION ENVISAGÉE, ÊTRE MIEUX RÉALISÉS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE. L'ACTION DE L'UNION N'EXCÈDE PAS CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PRÉSENT TRAITÉ »

(2) VOIR À CE SUJET LES DEUX CARTES SE RAPPORTANT À L'ESPACE SCHENGEN, ET À LA ZONE EURO, REPRISES EN FIN D'ARTICLE.

mier cercle ».

- La fin du vote à l'unanimité :

Il est indispensable que les Etats membres volontaires décident de passer au vote à la majorité qualifiée pour en finir avec le principe paralysant du vote à l'unanimité.

Et lorsqu'il s'agit de questions importantes de droit primaire de l'Union (nouveau Traité ou modification du Traité existant), un texte devrait pouvoir être adopté si les 4/5 des Etats membres l'ont approuvé, que ce soit par voie parlementaire ou référendaire.

B | UN BUDGET À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le budget actuel de l'Union est très largement insuffisant, soit 158 milliards d'euros en 2017, ne représentant qu'environ 1% du

Produit Intérieur Brut - PIB - généré par les économies des Etats membres de l'Union, alors que le budget fédéral des Etats-Unis est de l'ordre de 24% !!

Il est trop dépendant des contributions des Etats membres qui sont à chaque fois remises en cause.

Le budget doit être considérablement augmenté (au moins 5% à 10% du PIB de l'Union) pour assurer la crédibilité et la visibilité des actions à mener par l'Union européenne.

- Une programmation mieux ajustée

Il faudrait introduire dans la planification pluriannuelle des dépenses budgétaires de l'Union - qui couvre actuellement une période de 7 ans - une plus grande concordance avec le mandat de cinq ans de la Commission et du Parlement européen.

Une plus grande flexibilité aussi s'avère nécessaire entre les catégories de dépenses pour faire face à des priorités nouvelles imposées par l'actualité, par exemple, la gestion des flux migratoires et la protection des frontières extérieures.

- Des nouvelles ressources

A côté, ou en remplacement des ressources actuelles liées à la TVA ainsi qu'au PIB des Etats membres, le budget de l'Union devrait être renforcé par des ressources propres.

Celles-ci pourraient provenir d'un pourcentage réduit de l'ensemble de la TVA intracommunautaire, d'un pourcentage de l'impôt sur les sociétés, de récupération d'impôts sur les géants du numérique pratiquant la défiscalisation, comme les GAFAT (Google, Apple, Facebook, Amazon, Twitter), de certains droits de douane aux frontières de l'Union,

d'une taxe carbone européenne permettant d'orienter l'économie vers une moindre utilisation des énergies fossiles, d'une taxe sur les transactions financières, voire une taxe sur les matières plastiques.

- Transferts de financements et transparence

Il serait opportun de saisir l'opportunité offerte par le Brexit (le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne) pour promouvoir davantage de solidarité entre les pays riches et les moins riches, et en finir avec l'obsession des soldes nets donnant lieu à compensation.

Un devoir d'explication et de communication avec l'ensemble des citoyens est nécessaire pour améliorer le lien avec le contribuable européen qui doit pouvoir contrôler, en toute transparence, l'utilisation des fonds européens,

et la qualité des résultats obtenus, sous le contrôle de la Cour des Comptes européenne.

Parallèlement, donner une compétence supplémentaire à la Banque Centrale Européenne - la BCE - en la chargeant aussi de combattre le chômage, - comme c'est le cas pour la Banque Fédérale Américaine -, tout en s'affranchissant du dogme de l'austérité budgétaire.

Approfondir aussi la coopération avec la Banque Européenne d'Investissement permettant un important effet de levier sur les fonds du budget communautaire.

Ce nouveau budget communautaire permettrait de soutenir, de prolonger et d'augmenter les moyens d'une relance de l'économie européenne, tout en s'affranchissant du dogme de l'austérité budgétaire.

C I UNE NOUVELLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE : DES INSTITUTIONS ADAPTÉES

Il est nécessaire de clarifier le triangle et le mécanisme institutionnel européen (Commission, Conseil de l'Union, Parlement) qui s'est complexifié au gré des traités européens successifs, et qui manque aujourd'hui de cohérence pour gouverner de façon efficace et démocratique.

Il faut revisiter la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif, et le judiciaire représenté par la Cour de Justice européenne.

Le législatif devrait se fonder sur un système bicaméral classique : une Chambre des citoyens et une Chambre des Etats

- Le Parlement européen

Il est essentiel que les électeurs puissent voter pour des partis eu-

ropéens transnationaux, et non pas, comme actuellement, pour des partis nationaux. Chaque parti aurait un programme européen et sa propre vision de l'avenir de l'Europe, ce qui permettrait aux citoyens de se déterminer clairement sur les enjeux politiques européens. Ce vote devrait avoir lieu symboliquement en même temps dans tous les pays.

De nouveaux pouvoirs sont à conférer au Parlement pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle : le pouvoir d'initiative parlementaire, le pouvoir fiscal, le contrôle de l'exécutif, le pouvoir de censure ou de confiance.

Il convient de faire du Parlement européen l'une des deux sources du programme législatif de l'Union, ce qui revient à revoir le monopole absolu du droit d'initiative détenu par la Commission.

La Commission est la seule en effet à pouvoir proposer les projets de directives et de règle-

ments européens à soumettre au Conseil des ministres et au Parlement. Toute la législation communautaire ne peut se faire sans elle : actuellement, le Conseil des Ministres et le Parlement ne peuvent donc statuer que s'ils sont saisis d'une proposition formelle de la Commission.

Le Parlement devrait aussi pouvoir se prononcer, en amont, sur le mandat de négociation des accords internationaux, notamment commerciaux, attribués aujourd'hui à la seule Commission.

• Le Conseil européen

Il devrait devenir à terme la Chambre des Etats. Ayant fonction de Sénat, il devra codécider avec le Parlement, ce qui implique de définir un système de médiation en cas de désaccord.

Tous les Etats membres pourraient disposer du même nombre de représentants, comme c'est le

cas dans le système fédéral américain.

Les votes y seraient acquis à la majorité simple pour éviter la paralysie des décisions consécutives à la règle du vote à l'unanimité.

• La Commission européenne

Elle représente le pouvoir exécutif. Elle devrait être issue de majorités politiques et avoir le soutien des organes législatifs devant lesquels elle serait pleinement responsable. Le chef de cet exécutif serait le leader du parti ou de la coalition disposant d'une majorité au Parlement.

D'autres options font élire le Président de la Commission par suffrage universel direct pour renforcer encore sa légitimité. Il représente alors le choix majoritaire des citoyens. En tant que « chef de gouvernement », le Président devrait alors pouvoir choisir lui-même ses commissaires qui ne

seraient plus imposés par les Etats membres.

Le collège des Commissaires, actuellement 28, devra être réduit, - à 15 par exemple -, pour plus d'efficacité et de cohérence.

L'objectif est de transformer la Commission en une institution plus politique, plus démocratique, plus efficace, et ne plus dépendre des marchandages au sommet dont sont coutumiers les 28 Etats membres.

4. DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES À DÉVELOPPER

A I DE NOUVELLES POLITIQUES COMMUNES

Les citoyens européens doivent pouvoir associer clairement l'Eu-

rope à une amélioration concrète de leurs conditions d'existence.

Seule l'action communautaire pourra mobiliser des moyens assez puissants pour être réellement efficace et répondre à leurs attentes.

Ci-après, une liste non exhaustive des domaines de convergence où l'échelle communautaire est déjà, ou serait la plus pertinente :

- Lutte contre le terrorisme
- Lutte contre la criminalité internationale
- Politique de défense commune
- Politique de renseignement et cyber protection
- Politiques de relance et protection des modèles sociaux européens
- Politique de lutte contre le réchauffement climatique
- Politique de sécurité énergétique
- Protection de l'environnement

■ Politique de production agricole qualitative

■ Politique d'investissements massifs pour les nouvelles technologies

■ Fonds d'intervention civile en cas de catastrophes

■ Politique de surveillance aux frontières extérieures de l'union

■ Réponses aux crises migratoires

■ Politique de coopération et d'aide au développement

■ Puissance de négociation commerciale face à la chine, aux usa, ...

■ Contrepoids à la puissance des méga entreprises numériques (gafta)

■ Lutte contre les paradis fiscaux

■ Politique fiscale intra-européenne équitable

■ Renforcement de la résilience face aux crises financières

Pour ce qui est de la Justice, après le mandat d'arrêt européen, il y aurait lieu de renforcer Euro-

pol, de mettre en place Eurojust, de créer un Parquet européen disposant d'un Procureur général européen, pour combattre, entre autres, la criminalité transfrontière, dont la fraude à la TVA.

B | UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Une stratégie européenne en matière économique se doit de respecter le double objectif de réussite économique et sociale. C'est la recherche d'une économie dynamique et performante, permettant une juste répartition des rémunérations entre investisseurs et salariés, dans le double but de fidéliser les investisseurs et protéger les consommateurs.

« L'Europe autrement » devra être celle d'une politique de concertation, de coordination, de contrôle, d'éthique et de solidarité face aux technologies du futur

: le numérique, les neurosciences, la biologie moléculaire et le génie génétique, le transhumanisme, l'intelligence artificielle,... impactant directement nos vies et notre avenir.

Il n'est pas question de dresser des barrières douanières illusoires, mais l'Europe doit exiger de la part des produits importés une éthique de production : pas d'esclavage, de travail des enfants, des conditions humaines d'emploi concernant le temps de travail, la sécurité, la protection sociale.

A défaut, prévoir des mécanismes de taxation à l'entrée des produits importés, ou les refuser le cas échéant.

Concernant les pays en voie de développement, si le principe d'un niveau d'aide suffisant à ces pays ne doit pas être remis en cause, il convient d'en contrôler le processus :

- Revoir les méthodes d'évaluation pour éviter la corruption, et permettre une meilleure prise en compte des besoins réels des populations
- Mettre en place une collaboration plus étroite et un partenariat avec ces pays qui sont les plus à même de connaître leurs besoins
- Réactualiser les aides en fonction de l'évolution des priorités, dont le changement climatique notamment

C | UNE DÉFENSE EUROPÉENNE

Les Européens se sont habitués au parapluie que constitue l'OTAN, financé à 75% par les États-Unis. Mais aujourd'hui ceux-ci ont d'autres intérêts stratégiques, surtout depuis la présidence de Trump.

Quant au Royaume-Uni, ce dernier, en se retirant, va affaiblir de façon significative le potentiel mi-

litaire de l'Union.

L'Europe se trouve de plus en plus isolée. Une défense commune serait une composante essentielle pour l'Union européenne si elle se veut plus influente au niveau international, car aujourd'hui le soft power ne suffit plus.

La défense de l'Europe nous semble une nécessité, mais il existe de profonds désaccords entre les États membres selon leur positionnement traditionnel (neutre, atlantiste ou européiste).

Comme pour tous les aspects déjà abordés, où une avant-garde d'États membres devrait pouvoir procéder par des « coopérations renforcées », l'Europe de la défense devrait faire partie du « noyau dur ».

D | LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT : L'AVIS DES CITOYENS

L'Europe s'est bâtie sur le refus

des nationalismes et le dépassement des frontières, sa vocation étant de rassembler l'ensemble du continent européen autour du noyau des six pays fondateurs (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg).

Le dernier grand élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale a permis à ces pays de connaître un réel rattrapage économique.

Mais après un début de normalisation démocratique, certains se sont finalement engagés dans une dérive autoritaire et ultranationalistes, avec une remise en cause des libertés publiques et une relation purement utilitaire à l'Union.

Cet élargissement se révèle être un échec politique qui fragilise la cohésion de l'Union.

La Commission européenne propose néanmoins d'accueillir tous les pays des Balkans qui en ont fait la demande : Albanie, Ko-

sovo, Macédoine, Monténégro et Serbie.

Même s'ils finissent par satisfaire aux « critères d'adhésion » à l'Union européenne, qui ont été arrêtés au Sommet européen des Chefs d'État et de Gouvernements, réunis à Copenhague, en juin 1993, les cinq pays candidats ne sont pas encore prêts, comme ne le sont pas non plus les citoyens des 28 Etats membres, qu'il s'agit encore de convaincre de la nécessité de refonder l'Europe.

Une solution transitoire pour ces pays candidats pourrait être leur participation, avec l'aide de l'Union, à un Marché commun balkanique leur permettant, d'abord, de renouer entre eux les liens de confiance nécessaires.

Par ailleurs, s'agissant du processus d'adhésion de la Turquie, qui en a fait la demande déjà depuis 1987, et officiellement reconnue comme « pays candidat » en décembre 1999, il devient indis-

pensable de rassurer les citoyens européens à son sujet.

La Turquie, - qui est cependant membre du Conseil de l'Europe et de l'OTAN -, comme d'autres pays aux frontières de l'Union, aura toute sa place dans l'Espace Economique Européen (EEE), mais pas comme Etat membre de l'Union, ce qui se ferait contre l'avis des citoyens européens dans leur ensemble.

L'urgence pour l'Europe est d'approfondir au préalable son intégration, en évitant tout élargissement non maîtrisé, qui pourrait avoir comme conséquence le rejet par les citoyens du projet européen lui-même.

E | UNE RÉPONSE EUROPÉENNE AUX CRISES MIGRATOIRES

La crise migratoire a réveillé en Europe des réflexes de repli nationaliste, et favorisé la montée de

forces populistes et xénophobes, qui menacent les valeurs humanistes de solidarité qui sont les fondements de la construction européenne.

Si nous devons préserver nos intérêts légitimes, nous devons tout autant respecter nos obligations en matière de droits fondamentaux, notamment le droit d'asile issu des traités internationaux relatifs aux victimes de guerres, mais aussi ceux qui sont dus aux personnes déplacées et menacées pour d'autres raisons.

Pour maintenir le lien de solidarité qui doit prévaloir entre les Etats membres de l'Union, il est impératif d'abandonner la gestion intergouvernementale, qui est celle du Conseil européen d'aujourd'hui, pour adopter une politique communautaire d'accueil et d'intégration des migrants et réfugiés.

Il est devenu évident que le « système de Dublin 3 » ne fonc-

tionne plus : il n'est pas logique de laisser l'enregistrement, l'accueil, et les charges de logement et d'intégration, aux seuls pays d'entrée des migrants que sont, le plus souvent, la Grèce et l'Italie.

Il faut donc prévoir un mécanisme européen qui s'occupe de l'enregistrement des migrants, capable de distinguer réfugiés et migrants économiques, qui prenne en charge leur accueil dans des conditions dignes, et se charge de leur répartition équitable dans les pays de l'Union.

L'abandon des systèmes nationaux, et la création d'un Système d'Asile européen, est cependant prévu dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Au-delà de son rôle symbolique, la création d'une frontière extérieure communautaire, entre l'Union européenne et les pays limitrophes, est également nécessaire, de même que les moyens

de la contrôler (renforcement de l'agence FRONTEX).

F | UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE

La diversité des langues parlées en Europe est un fait incontournable. Si elle peut être considérée comme un obstacle à l'intégration européenne, cette diversité peut tout autant se révéler une chance pour l'Europe.

Pour permettre le dialogue et la compréhension mutuelle entre citoyens européens, cela devrait faire l'objet d'une politique linguistique à l'échelle communautaire.

Au-delà de l'enseignement secondaire, il faudrait renforcer le multilinguisme en favorisant et en finançant largement, entre autres, les séjours de tous les jeunes européens dans d'autres pays membres (un « Erasmus pour tous »), en passant par la traduction,

de langue à langue, plutôt que de recourir systématiquement à l'anglais, et en privilégiant partout la diffusion de films (documentaires, fictions, animations...) en version sous-titrée, surtout sur les chaînes de télévision.

Toute langue étant le reflet d'une ou plusieurs cultures, ces mesures permettraient de mieux se comprendre et d'unir davantage les Etats membres et leurs citoyens, tout en maintenant la diversité de leurs cultures.

G | UNE ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

L'Association Européenne pour la Pensée Libre - AEPL- a déposé en 2017 une pétition au Parlement européen intitulée « Pétition en faveur de l'éducation à la citoyenneté des élèves de l'enseignement secondaire ».

Son objectif est de favoriser le

renforcement d'une citoyenneté supranationale fondée sur les droits et les devoirs partagés, et non sur des sentiments identitaires excluant.

Un programme permettant d'aider à « combattre les fanatismes et de favoriser le vivre ensemble, dans une société multiculturelle et diversifiée, comme l'est la société européenne ».

De façon concrète, un élève du secondaire devrait acquérir une connaissance minimale des autres Etats membres et de ses concitoyens européens, une connaissance du fonctionnement des institutions de l'Union et de ses mécanismes de participation citoyenne, socle nécessaire pour un exercice sain de la démocratie.

H | UNE COMMUNAUTÉ DES VALEURS ET DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Ce sont les valeurs d'humanisme de l'Europe qui nous rassemblent, et qu'il faut mettre en exergue.

Elles se trouvent énoncées dans la Charte européenne des Droits Fondamentaux de l'Union, et à l'article 2 du Traité de Lisbonne sur l'Union européenne qui dispose :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

5. CONCLUSIONS : LE RÊVE EUROPÉEN

L'Europe qui ferait rêver serait :

- Une Europe garante des libertés : toutes les libertés publiques, la liberté de pensée garantie par la stricte neutralité des institutions par rapport aux dogmes religieux, la liberté d'expression, libertés qui sont aujourd'hui attaquées dans plusieurs États membres

- Une Europe qui saurait élargir les droits fondamentaux au droit à recourir à l'avortement, et au droit de mourir dans la dignité

- Une Europe qui serait soucieuse de l'égalité des êtres humains entre eux : égalité des droits entre les genres, les origines, entre les orientations sexuelles. Même si ces droits sont formellement garantis par la Charte européenne

des Droits Fondamentaux, on sait que des progrès restent encore à faire dans beaucoup d'États membres

- Une Europe plus solidaire, synonyme de progrès social, une Europe soucieuse du développement des pays avec lesquels elle a des relations de longue date, et qui attendent de meilleures conditions de coopération

- Une Europe plus efficace qu'aujourd'hui dans ses prises de décision tout en devenant plus démocratique, plus transparente et plus compréhensible

- Une Europe où la recherche du bonheur pourrait devenir un droit fondamental de tout citoyen européen

L'union européenne doit être capable de faire la démonstration qu'elle apporte une véritable va-

leur ajoutée.

L'Europe ne pourra tenir son rang dans la concurrence mondiale que si elle reste fidèle à son projet garantissant la paix et le progrès humain.

Alors une telle Europe, refondée par rapport à celle que nous connaissons aujourd'hui, aurait une valeur d'exemple dont le monde pourrait s'inspirer.

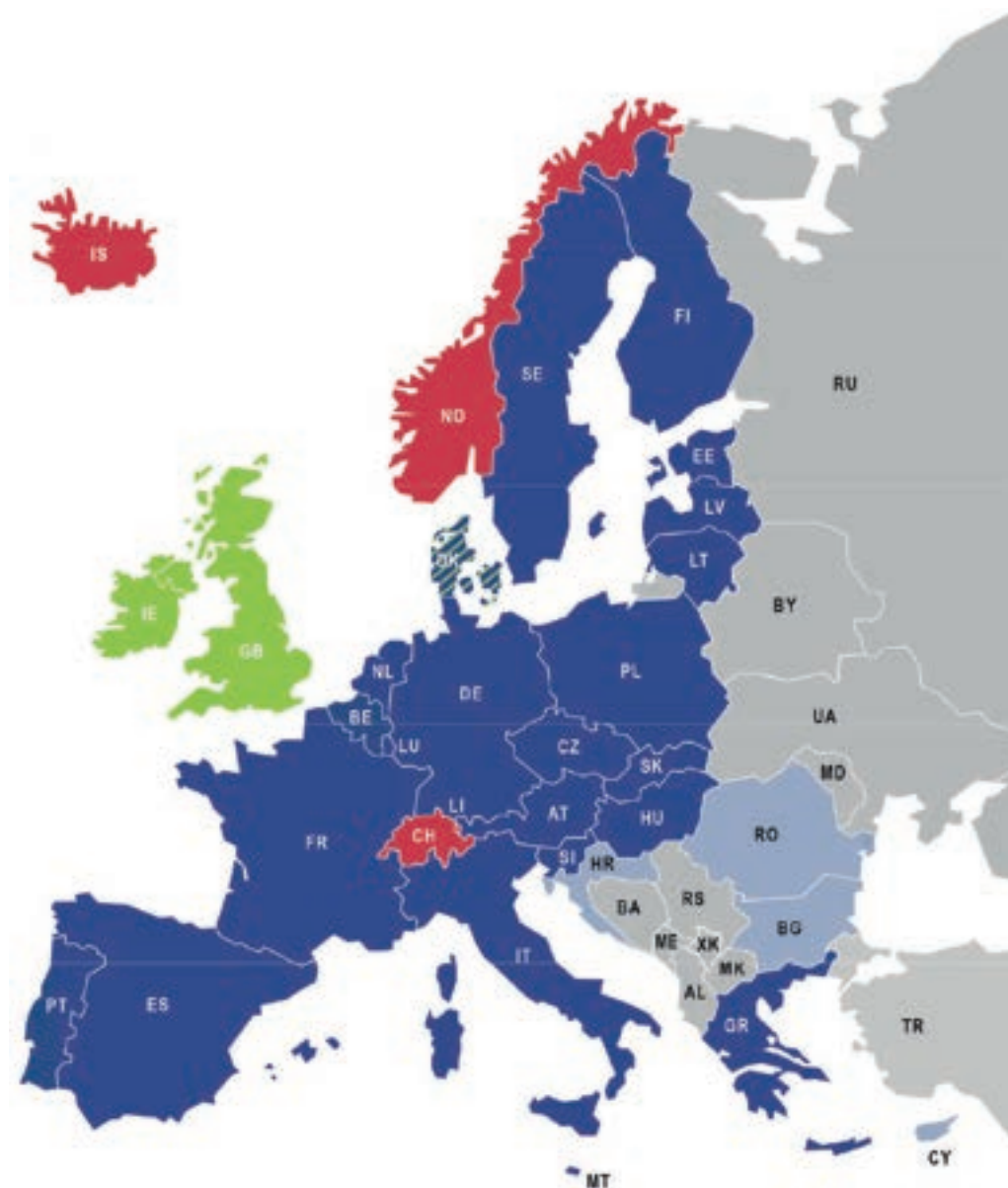
ÉTATS MEMBRES DE SCHENGEN

ÉTATS NON MEMBRES DE SCHENGEN
AU STATUT PARTICULIER

ÉTAT MEMBRE DE SCHENGEN
AU STATUT PARTICULIER

FUTURS ÉTATS MEMBRES

ÉTATS ASSOCIÉS



ESPACE SCHENGEN

REMARQUES

LE TEXTE RÉDIGÉ CI-DESSUS EST UNE SYNTHÈSE DU MÉMORANDUM ÉMANANT DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LA PENSÉE LIBRE, EN ABRÉGÉ AEPL.

COMME DE NOMBREUX CITOYENS EUROPÉENS OU RESPONSABLES POLITIQUES, LES MEMBRES DE CETTE ASSOCIATION SONT PRÉOCCUPÉS PAR LE RISQUE DE VOIR LE PROJET EUROPÉEN MENACÉ, VOIRE MÊME, ÉCHOUER.

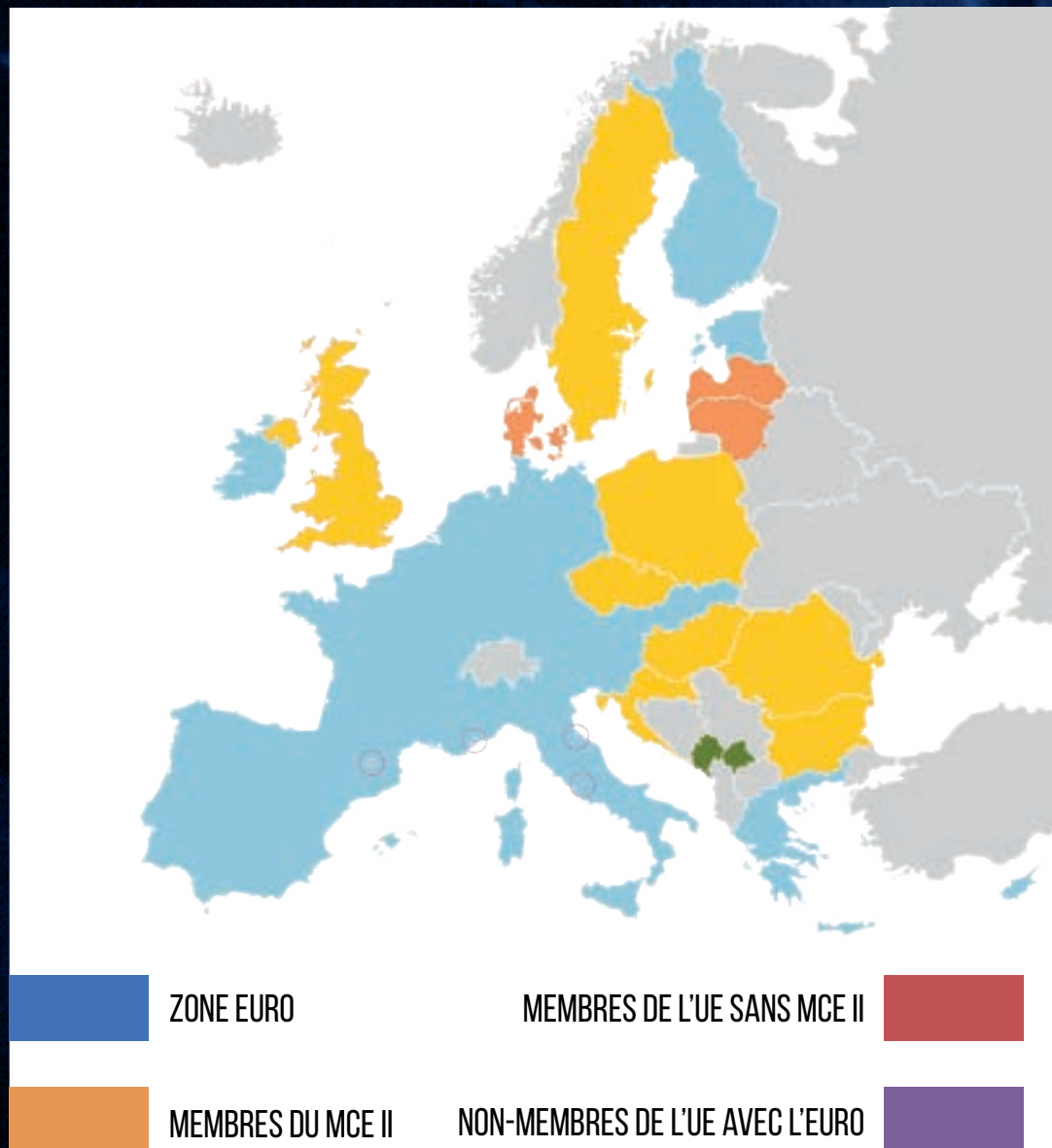
C'EST POURQUOI ILS ONT SOUHAITÉ PROPOSER, DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2019, LE PROJET D'UNE « EUROPE AUTREMENT », CAPABLE DE RELANCER L'ENTHOUSIASME DES CITOYENS POUR L'EUROPE.

IL EST LE FRUIT D'UNE CONSULTATION, DE PRÈS DE DEUX ANS, AUPRÈS DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION, RÉPARTIS DANS 20 PAYS D'EUROPE. CE PROJET SE PRÉSENTE, À LA FOIS, COMME UN CAHIER DE DOLÉANCES DES CITOYENS EUROPÉENS, ET COMME UN CAHIER DE REVENDICATIONS ET DE TOUS LES ESPOIRS, QUE CEUX-CI, QUI EN ONT ENCORE LA FOI, PLACENT DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE.

AYANT LE STATUT D'UNE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, OUVERTE À TOUTE PERSONNE DÉSI-REUSE DE REJOINDRE LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR CELLE-CI ET D'EN DEVENIR MEMBRE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEPL EST PLACÉ ACTUELLEMENT SOUS LA PRÉSIDENTIE DE CLAUDE WACHTELAER, SECONDÉ PAR TONY VAN DER HAEGEN.

LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ 30, CLOS DES POMMIERS, À 1310 LA HULPE

ZONE EURO



AGENDA DES ACTIVITÉS



— NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018 —

A l'agenda de nos activités pour les mois de novembre et de décembre 2018, celles-ci seront centrées sur **le thème de l'Europe** dans la perspective des élections qui auront lieu le dimanche 29 mai 2019, en Belgique du moins, pour le renouvellement du Parlement européen, lequel a lieu tous les 5 ans.

Des soirées-débat seront organisées avec la participation de personnalités politiques qui se présenteront comme candidats à l'élection du Parlement : un temps de parole d'une demi-heure leur sera réservé, et sera suivi d'un échange d'idées avec le public.

On leur demandera de faire le point sur l'Europe actuelle, et celle qu'ils envisagent dans le futur. Quelles sont les chances notamment de l'Europe de pouvoir rebondir après le BREXIT ?

Nous avons pensé, dans un premier temps, de faire appel à de fortes personnalités, en la per-

sonne des députés actuels et rééligibles, qui se montrent particulièrement proactifs en ce domaine, que sont, parmi la représentation belge au Parlement européen :

Marc Tarabella, Philippe Lamberts et Guy Verhofstadt. Marc Tarabella s'est beaucoup penché sur les questions sociales européennes et le modèle social européen, remis en cause par les politiques ultra-libérales développées ces dernières décennies par les instances européennes, en luttant pour des services publics de qualité au niveau européen, et une protection sociale renforcée basée sur la solidarité entre les générations d'Européens.

Philippe Lamberts a manifesté une attention toute spéciale pour ce qui concerne l'harmonisation fiscale, suite au scandale Luxleaks et des Panama Papers, en mettant en cause la Commission européenne elle-même, lors des travaux de la commission spéciale

mise en place par le Parlement européen, allant même jusqu'à incriminer la Commission européenne de déni de démocratie et de complicité avec les nombreux Etats membres refusant de fournir les données destinées à faire la lumière sur leurs pratiques fiscales. Quant à notre ancien Premier Ministre, **Guy Verhofstadt**, ce dernier a mené un combat en profondeur pour la démocratisation accrue et une refondation des institutions européennes qui se trouvent paralysées dans leur action du fait de la réaffirmation, par les Etats membres eux-mêmes, de leurs propres intérêts nationaux, au détriment d'une plus grande intégration des intérêts communs européens. L'exemple le plus récent est celui de la crise des réfugiés. Guy Verhofstadt plaide pour une Europe « à deux vitesses ». Dans un premier cercle siégeront les Etats conscients de la nécessité d'une Europe plus



poussée. Dans l'autre, ceux qui se contentent d'une coopération au sein du Marché unique. La crise des dettes souveraines que l'on a connue fait qu'il est essentiel de mettre sur pied une gouvernance économique de la zone euro, qui devra être dotée d'un budget propre, et d'un réel organe de décision.

Toutes ces questions sont interpellantes et seront évoquées avec nos conférenciers.

Une soirée-débat, introductive à ces échanges de vue, sera consacrée plus spécialement au BREXIT, à savoir le retrait programmé du Royaume-Uni de l'Union européenne, suite au référendum organisé au Royaume-Uni, le 23 juin 2016, à l'initiative du Parti conservateur, - les Tories-, qui a vu près de 52 % des citoyens britanniques se prononcer en faveur du retrait.

Il s'agit là d'un véritable « challenge » pour le Royaume-

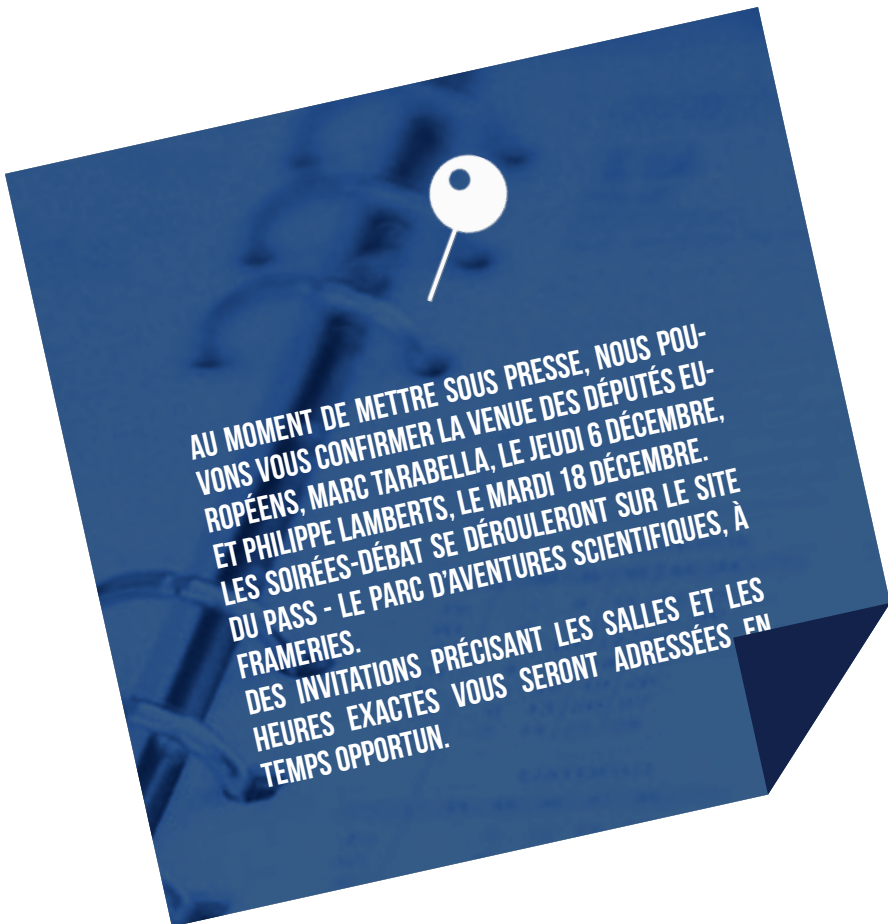
Uni, mais aussi pour l'Europe, qui devront convenir de leurs nouvelles relations, si tant est que le Royaume-Uni veuille malgré tout conserver encore des relations privilégiées avec le continent européen.

Marianne Donny, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et Présidente du Centre de Droit européen, est une spécialiste en la matière, et sera sollicitée pour venir à notre tribune nous entretenir de ce sujet particulièrement brûlant.

De nombreuses incertitudes, dont la question du statut futur de l'Irlande du Nord et de l'Irlande du Sud, planent encore au niveau des négociateurs chargés d'établir les conditions et les modalités de l'accord en vue d'un « divorce, à l'amiable ou non », à intervenir entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, d'ici le 29 mars 2019, date officielle à laquelle s'opérera le retrait.

Il s'en est fallu de peu d'ailleurs que, pour de toutes autres raisons, la Grèce, croulant sous le poids de sa dette publique et sous la menace de devoir sortir de la zone euro, ne connaisse le même sort et ne fasse l'objet elle-même d'un GREXIT.

Pour l'heure, les dates ne sont pas encore déterminées et ne le seront qu'en fonction de l'agenda de nos conférenciers pressentis et de leurs disponibilités. Mais nous mettrons tout en œuvre pour que vous en soyez informés dès que possible afin que vous puissiez prendre date vous-mêmes pour pouvoir participer à ces rencontres qui seront des plus instructives quant aux perspectives et aux défis que nous aurons à relever pour notre propre avenir dans l'Europe de demain.



AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, NOUS POUVONS VOUS CONFIRMER LA VENUE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS, MARC TARABELLA, LE JEUDI 6 DÉCEMBRE, ET PHILIPPE LAMBERTS, LE MARDI 18 DÉCEMBRE. LES SOIRÉES-DÉBAT SE DÉROULERONT SUR LE SITE DU PASS - LE PARC D'AVENTURES SCIENTIFIQUES, À FRAMERIES. DES INVITATIONS PRÉCISANT LES SALLES ET LES HEURES EXACTES VOUS SERONT ADRESSÉES EN TEMPS OPPORTUN.



LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE

CHRISTIAN LEQUESNE, CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES (CERI), SCIENCES PO, PARIS.

L'UNION EUROPÉENNE NE REPOSE PAS UNIQUEMENT SUR LE MARCHÉ ET LA CONCURRENCE. LES TRAITÉS QUI LA RÉGISSENT RÉSERVENT UNE PLACE DE CHOIX À LA NOTION DE SOLIDARITÉ. LA MANIFESTATION LA PLUS CONCRÈTE DE CETTE SOLIDARITÉ SE TROUVE DANS LES FONDS VERSÉS PAR LE BUDGET EUROPÉEN AUX RÉGIONS LES PLUS PAUVRES. LES RÉGIONS ESPAGNOLES ET PORTUGAISES EN ONT BEAUCOUP PROFITÉ. À PRÉSENT, C'EST AU TOUR DES EX-PAYS COMMUNISTES D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, NOTAMMENT DE LA POLOGNE.



L'existence d'un fonds et d'un mécanisme européens de stabilité financière, qui octroient des prêts aux pays de la zone euro les plus endettés, est aussi l'expression d'une solidarité entre États. Enfin, le principe de la libre circulation des travailleurs, qui permet actuellement aux jeunes Grecs et Espagnols d'être embauchés en Allemagne sans avoir à obtenir un permis de travail, est aussi une forme de solidarité européenne.

L'acceptation de la solidarité européenne ne va pas de soi en cette période de retour aux égoïsmes nationaux.

Dans les sociétés du nord de l'Europe (Allemagne, Pays-Bas), moins touchées par les difficultés

économiques, se développe ainsi une opposition populiste contre les transferts financiers opérés vers les pays du Sud pour les aider à sortir de la crise. En Allemagne, un nouveau parti, appelé Initiative für Deutschland, mène campagne sur le thème « le laxisme de l'Europe du sud en veut à l'épargne des citoyens allemands ».

Ce populisme des mieux lotis n'est pas l'apanage de l'Union européenne. Il existe depuis plusieurs années au sein même des États.

En Italie, la Ligue du Nord critique les transferts budgétaires opérés par Rome vers une Italie du sud présentée comme paresseuse et profiteuse.

DANIEL SCLAVON, RÉDACTEUR DU LIEN

En Belgique, les Flamands disent régulièrement ne plus vouloir payer pour une Wallonie qui se laisse vivre.

En Espagne, le discours nationaliste catalan affirme ne plus vouloir payer pour une Andalousie arriérée.

Ces manques de générosité ne sont pas banaux, car derrière la solidarité se profile une autre notion clé de la démocratie : la citoyenneté. Cette dernière peut être définie comme le sentiment d'appartenance à une même communauté politique, conforté le plus souvent par un récit. Pour l'Union européenne, ce récit a longtemps mis en avant la réconciliation et la paix. Il touche moins aujourd'hui les jeunes générations.

Il est donc important de recenser d'autres modes d'expression.



(1)

Ils existent.

Le Vieux Continent a en effet été forgé par une histoire qui lui confère sans conteste des traits particuliers. Le modèle de l'État providence, l'organisation de l'es-

pace (notamment des villes), la capacité à s'interroger de manière critique sur sa propre histoire sont des caractéristiques partagées par les Européens. Plus concrètement encore, l'absence de contrôle aux frontières dans l'espace Schengen, ne pas avoir à changer d'argent dans la zone euro sont



(1)

(1) CARLES PUIGDEMONT ET BART DE WEVER, MÊME COMBAT...

les éléments d'une citoyenneté.

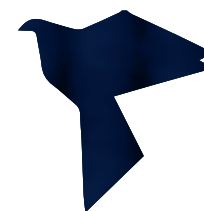
Il n'est pas inutile d'en avoir conscience, car l'Europe devient davantage plus réelle quand on a conscience qu'elle est porteuse non seulement de différences, mais aussi de traits partagés.

Il faut souvent se trouver loin d'elle pour en prendre vraiment

conscience.

Alors, quel sera le futur de l'Union ? Une question qui mérite que les laïques y réfléchissent...

FUTURE OF EUROPE



BREXIT : LES BRITANNIQUES SONT-ILS BIEN DES EUROPÉENS ?



ON PEUT BIEN SÛR S'ÉTONNER DU BREXIT ET SE POSER LÉGITIMEMENT LA QUESTION DE SAVOIR SI, FINALEMENT, LES BRITANNIQUES SONT BIEN EUROPÉENS. UNE INTERROGATION QUI, EN JUIN 1944, TROUVE DÉJÀ UNE RÉPONSE LORSQUE LE PREMIER MINISTRE ANGLAIS WINSTON CHURCHILL CONFIE AU GÉNÉRAL DE GAULLE : « CHAQUE FOIS QUE NOUS DEVRONS CHOISIR ENTRE L'EUROPE ET LE GRAND LARGE, NOUS CHOISIRONS LE GRAND LARGE. » ET, EN EFFET, SI LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE EST LA CONCRÉTISATION DE CENTAINES D'ANNÉES D'ALLIANCES ET DE TRAITÉS ENTRE DES PAYS HISTORIQUEMENT LIÉS, CETTE CONSTRUCTION A DÛ, DÈS SON ORIGINE, SE FAIRE SANS LA GRANDE-BRETAGNE.

1. 1945 – 1960 : L'EUROPE CONTINENTALE S'UNIT SANS L'EMPIRE BRITANNIQUE

C'est pourtant, Winston Churchill, Premier ministre britannique entre 1940 et 1945, puis de 1951 à 1955, qui est l'un des premiers à appeler à la création des «États-Unis d'Europe». Il est, en effet, convaincu à la lumière des tragiques événements de la Première



WINSTON CHURCHILL EN 1942

et de la Seconde Guerre mondiale que seule une Europe unifiée peut assurer la paix, en refoulant une fois pour toutes les passions nationalistes et belligérantes des pays du Vieux Continent.

Et, il va, le 19 septembre **1946**, formuler les conclusions qu'il a tirées des leçons de l'histoire dans le fameux «discours à la jeunesse étudiante» qu'il tient à l'université de Zurich :

« Il y a un remède à ces guerres, déclare-t-il. Il consiste à reconstituer la famille européenne, ou tout au moins la plus grande par-



tie possible de la famille européenne, puis à dresser un cadre de telle manière qu'elle puisse se développer dans la paix, la sécurité et la liberté. Nous devons ériger quelque chose comme les États-Unis d'Europe.»

C'est ainsi que l'homme qui avait été le moteur de la coalition contre Hitler, devient un militant actif de la cause européenne et s'écrie : « Debout, l'Europe ! ».

Mais si le grand vainqueur de la guerre souhaite que les européens s'unissent, c'est aussi parce qu'il s'aperçoit qu'après la destruction du nazisme, le grand danger qui menace maintenant l'Europe, c'est celui du communisme.

Bien qu'ayant conclu une alliance de circonstance avec les soviétiques pour renverser Hitler, il constate que les Russes ont profité de leurs victoires militaires pour s'emparer de toute l'Europe orientale et centrale ainsi que d'une partie du territoire de l'Alle-

magne.

Dès lors, pour Churchill, Staline tout comme Hitler, représente le véritable danger pour les autres pays européens.

Toutefois paradoxalement, si Churchill souhaite la constitution d'une Europe unie, ce sera sans la participation de la Grande Bretagne. Pourquoi ?

Au lendemain d'un conflit qui l'a épuisée, la Grande-Bretagne n'est plus la grande puissance d'avant-guerre : virtuellement en état de faillite, elle n'évite le défaut de paiement que grâce à un prêt des États-Unis, d'un montant astronomique de 39 milliards de livres sterling, dont le remboursement final n'interviendra qu'en 2006.

Mais même si ses dirigeants admettent, progressivement, qu'économiquement, leur pays ne peut plus faire face aux coûts de leurs colonies, les Britanniques continuent à avoir des responsa-

bilités mondiales et cultivent des solidarités ailleurs qu'en Europe.

La vieille Angleterre n'est plus en mesure de gouverner l'univers, mais elle reste, en effet, un carrefour obligé du monde : son destin - et sa chance - est de figurer au centre de trois cercles géographiques et politiques : celui des nations atlantiques, celui du Commonwealth (la Communauté des États issus de l'ancien Empire britannique) et celui de l'Europe.

De plus, sur le plan civilisationnel, la Grande Bretagne reste très marquée par son caractère insulaire, conserve l'état d'esprit du « seul contre tous », qui a présidé à sa lutte contre Hitler, et revendique ses spécificités, à savoir une monarchie impériale très ancienne, une religion anglicane très particulière et un vaste Empire colonial, dont elle voudrait garder le monopole et la puissance.

En clair, cela signifie que si les Britanniques souhaitent bien sou-

tenir la construction européenne, ce sera de loin.

Et effectivement, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, plusieurs instances européennes vont voir le jour sans la Grande-Bretagne, qui lorsqu'elle y participe devient souvent une source de rapports conflictuels.

■ **Le 22 janvier 1948**, le successeur de Winston Churchill, Ernest Bevin, lance un appel à l'unité de l'Europe occidentale face à l'URSS. Le traité d'union occidentale (mars 1948) aurait pu être le noyau d'une défense européenne, mais les dissonances entre Ernest Bevin et le ministre des Affaires étrangères français, Georges Bidault, les rivalités personnelles et nationales, l'impuissance militaire des Européens font qu'ils préfèrent confier leur sécurité aux Américains. Ainsi naît l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), créée le 4 avril 1949.

■ **Le 16 avril 1948**, les Britanniques participent à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) dont la mission initiale est de répartir entre les pays de l'Europe occidentale les crédits de reconstruction accordés par le Plan Marshall.

Mais rapidement, cette participation à cette première étape dans l'unification européenne apparaît comme une pomme de discorde entre la France qui prend la tête des initiatives et la Grande-Bretagne qui estime ne plus y avoir sa place.

■ **Et, en 1951**, les Britanniques refusent de se rallier au plan Schuman d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), dont l'objectif est de mutualiser la production de charbon et d'acier entre la France, l'Allemagne et les autres partenaires européens (la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie).



ROBERT SCHUMAN, UN DES PÈRES FONDATEURS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Deux raisons à ce refus.

Tout d'abord, les Britanniques considèrent que cet embryon de supranationalité est tout à fait incompatible avec la souveraineté nationale.

Ensuite, le parti travailliste au

pouvoir craint que la CECA n'impose la fixation de prix et de tarifs à la Grande Bretagne.

■ **En 1957**, la signature du traité de Rome, crée la CEE, communauté européenne économique, permettant ainsi l'ouverture d'un marché commun avec une Union douanière et une zone de libre - échange.



1957, L'EUROPE DES 6

Belges, Allemands et Italiens espèrent encore attirer les Britanniques dans une relance eu-

ropéenne, mais Londres, qui craint pour son secteur ouvrier la concurrence de l'Allemagne ou de la France, ne prend pas la mesure des enjeux politiques et est persuadée que les Européens vont à un nouvel échec.

Invité aux premières négociations en vue de la création d'un Marché commun, le gouvernement britannique adopte une attitude attentiste : « Jamais son digne représentant n'ouvrait la bouche, raconte Jean-François Deniau dans « L'Europe interdite », sinon pour y insérer sa pipe. Enfin, un jour, il demanda la parole, à la surprise générale. C'était pour tenir le discours d'adieu suivant : « Monsieur le Président, Messieurs, je voulais vous remercier de votre hospitalité et vous indiquer qu'elle va cesser à partir d'aujourd'hui. En effet, je regagne Londres. Fonctionnaire sérieux, il me gêne de perdre mon temps et de ne pas justifier le modeste salaire que me verse mon gou-

vernement. J'ai suivi avec intérêt et sympathie vos travaux. Je dois vous dire que le futur traité dont vous parlez et que vous êtes chargés d'élaborer :

a) n'a aucune chance d'être conclu ;

b) s'il est conclu, n'a aucune chance d'être ratifié ;

c) s'il est ratifié, n'a aucune chance d'être appliqué.

Nota bene : S'il l'était, il serait d'ailleurs totalement inacceptable pour la Grande-Bretagne. On y parle d'agriculture, ce que nous n'aimons pas ; de droits de douane, ce que nous récusons, et d'institutions, ce qui nous fait horreur. Monsieur le Président, Messieurs, au revoir et bonne chance. »

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle **en juin 1958**, en principe hostile aux organisations européennes, éveille un espoir chez

les Britanniques. Dès sa première visite au président de la République française, Harold Macmillan lui demande de renoncer à l'application du traité de Rome : « Le Marché commun, c'est le blocus continental, renoncez-y ! » Par intérêt national ou par esprit de contradiction, Charles de Gaulle affirme, à la surprise générale, sa volonté d'en respecter les dispositions : le Marché commun démarre donc le **1er janvier 1959**.



CHARLES DE GAULLE

Et pendant que les Six (France, Italie, Allemagne fédérale, pays du Bénélux) bâtissent la Communauté européenne de l'énergie atomique (l'Euratom) et le Marché commun, les Britanniques mènent un combat d'arrière-garde et tentent de torpiller le Marché commun.

En effet, la situation économique du Royaume-Uni n'est pas au beau fixe. Ses échanges commerciaux avec les Etats du Commonwealth sont en baisse. Pour remédier à ces problèmes, le Royaume-Uni est intéressé par la zone de libre-échange qu'institue la ratification des Traités de Rome et l'entrée à la CEE. Il se refuse pourtant d'y adhérer.

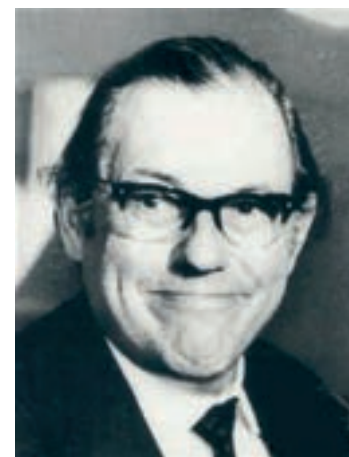
En cause: l'union douanière l'obligerait à taxer ses échanges commerciaux avec les Etats du Commonwealth.

A la place, le Royaume-Uni donne l'impulsion au Traité de Stockholm. Il veut créer une zone de libre-échange avec d'autres

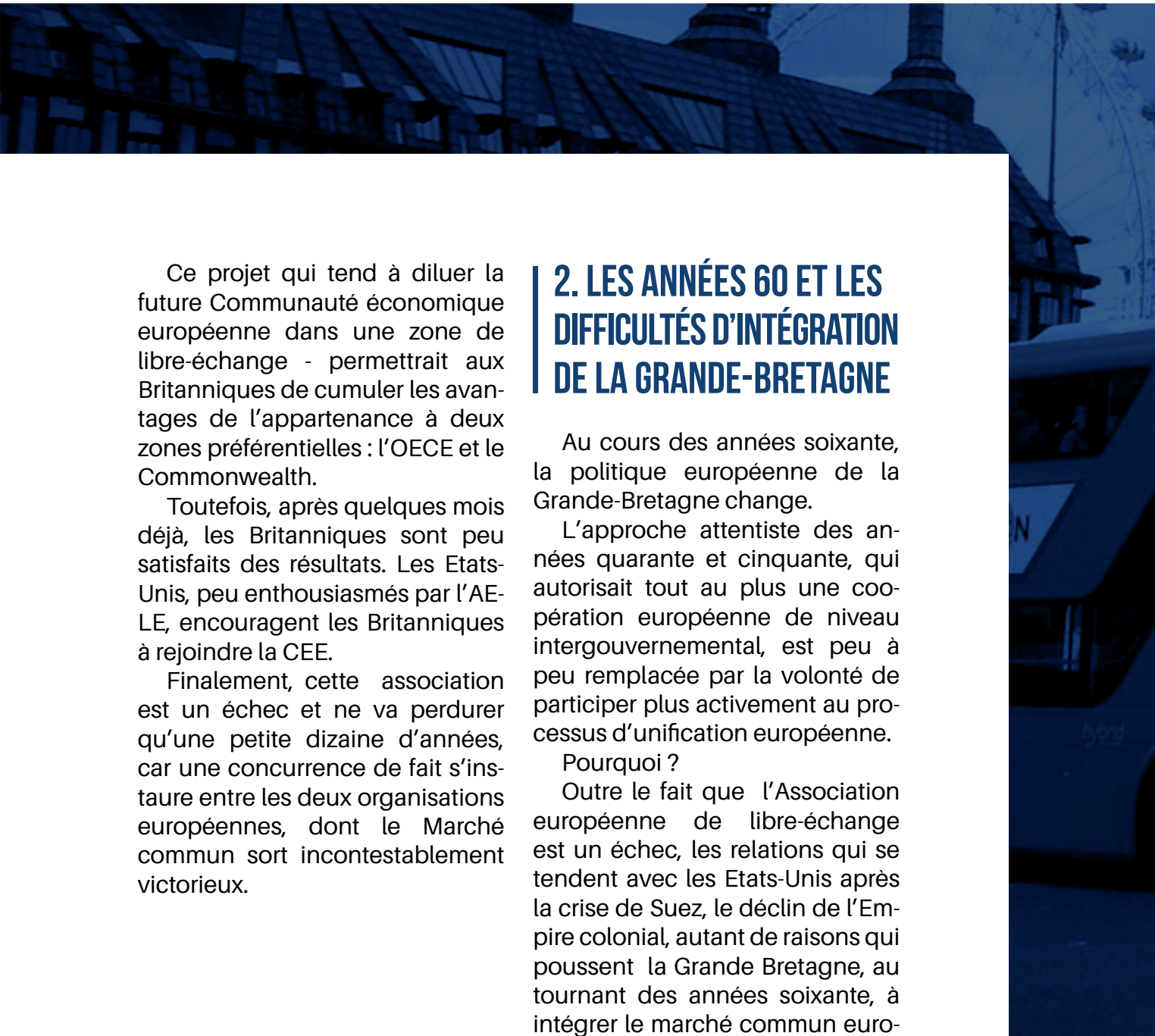
pays qui, comme lui, ne souhaitent pas entrer dans la Communauté économique européenne.

L'Association européenne de libre-échange (AELE) voit le jour **en 1960**, composée de la Grande-Bretagne, de la Suisse, de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de l'Autriche et du Portugal.

Le but: favoriser les échanges marchands, sans créer de politiques communes entre les Etats.



REGINALD MAUDLING,
NÉGOCIATEUR BRITANNIQUE À L'OECE



Ce projet qui tend à diluer la future Communauté économique européenne dans une zone de libre-échange - permettrait aux Britanniques de cumuler les avantages de l'appartenance à deux zones préférentielles : l'OECE et le Commonwealth.

Toutefois, après quelques mois déjà, les Britanniques sont peu satisfaits des résultats. Les Etats-Unis, peu enthousiasmés par l'AELE, encouragent les Britanniques à rejoindre la CEE.

Finalement, cette association est un échec et ne va perdurer qu'une petite dizaine d'années, car une concurrence de fait s'instaure entre les deux organisations européennes, dont le Marché commun sort incontestablement victorieux.

2. LES ANNÉES 60 ET LES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DE LA GRANDE-BRETAGNE

Au cours des années soixante, la politique européenne de la Grande-Bretagne change.

L'approche attentiste des années quarante et cinquante, qui autorisait tout au plus une coopération européenne de niveau intergouvernemental, est peu à peu remplacée par la volonté de participer plus activement au processus d'unification européenne.

Pourquoi ?

Outre le fait que l'Association européenne de libre-échange est un échec, les relations qui se tendent avec les Etats-Unis après la crise de Suez, le déclin de l'Empire colonial, autant de raisons qui poussent la Grande Bretagne, au tournant des années soixante, à intégrer le marché commun euro-

péen afin de pouvoir l'influencer de l'intérieur.

2.1. | LA CRISE DE SUEZ



**LE CANAL DE SUEZ QUI RELIE AU NORD PORT SAÏD
SUR LA CÔTE MÉDITERRANÉENNE
ET SUEZ AU SUD SUR LE GOLFE**

Lorsqu'en 1951, le parti conservateur mené par Churchill revient au pouvoir, il considère que la position du Royaume-Uni en tant que puissance mondiale est étroitement liée au contrôle du canal de Suez, ce qui lui permet de conserver une position dominante dans le Moyen-Orient en dépit de la

perte de l'Inde.

Churchill semble alors ignorer la nouvelle politique égyptienne menée par Gamal Abdel Nasser qui prend le pouvoir en 1952 et qui, l'année suivante, convient du retrait des troupes britanniques stationnées dans la région du Canal.

Mais, lorsque le 26 juillet **1956, Nasser veut nationaliser le Canal**, un conflit éclate entre **l'Égypte** et une alliance secrète actée par le **protocole de Sèvres**, formée par l'État d'**Israël**, la **France** et le **Royaume-Uni**.

Cette alliance entre deux États européens et Israël répond à des intérêts communs : les nations européennes ont des intérêts politiques, économiques (actionnaires majoritaires) et commerciaux (principalement pour le transport de pétrole) et Israël, qui justifie son intervention militaire contre l'Égypte comme étant une réponse aux attaques de **fedayins**

qu'il subit sur son territoire, a surtout besoin de l'ouverture du canal pour assurer son **transport maritime**.

Le 29 octobre, conformément aux accords secrets, Israël envahit l'Est du canal, suivi rapidement par les Français et les Britanniques qui, le 5 novembre, débarquent leurs troupes, officiellement comme des troupes de maintien de la paix.

Finalement, alors que les Égyptiens sont battus militairement (**cessez-le-feu** le 7 novembre), les envahisseurs, en échange de certaines concessions d'ordre économique, sont obligés de battre en retraite sous la pression des **États-Unis** et de **l'Union soviétique** et finissent par rembarquer le 22 décembre.

La crise est principalement retenue pour les leçons qu'elle apporte sur le nouvel équilibre des forces dans le contexte de **guerre froide**, avec comme impératif,

une relative stabilité de l'ordre mondial entre les deux « **géants** » qui ne peut être remis en cause, même par d'anciennes grandes puissances comme la France et le Royaume-Uni, pourtant alliées des États-Unis..

Cet échec de la France et du Royaume-Uni, dont le Premier ministre britannique **Anthony Eden** **fait les frais**, va bien évidemment envenimer leurs relations avec les États-Unis et d'ailleurs pousser la France à développer son propre arsenal nucléaire.

2.2. | LE DÉCLIN DE L'EMPIRE COLONIAL

Le parti travailliste mené par Clement Attlee, partisan de la décolonisation, doit, dès son arrivée au pouvoir après les élections de 1945, gérer la crise la plus pressante de l'Empire, l'indépendance de l'Inde. Les deux mouvements indépendantistes indiens, le Congrès national indien et la

Ligue musulmane, qui font campagne pour l'indépendance durant des décennies, sont alors divisés sur la manière de la réaliser.

Alors que le Congrès est en faveur d'un État indien unifié et laïc, la Ligue, inquiète d'une domination de la majorité hindoue, désire la création d'un État islamique séparé dans les régions à majorité musulmane.

La multiplication des violences durant l'année 1946 poussent l'administration britannique à promettre l'indépendance au plus tard en 1948, mais lorsque le risque de guerre civile devient évident, le nouveau (et dernier) vice-roi des Indes, Louis Mountbatten avance la date au 15 août **1947**. Les frontières tracées par les britanniques pour diviser l'Inde en deux régions musulmane et hindoue donnent alors naissance à deux nouveaux États indépendants, l'Inde et le Pakistan.

C'est ensuite la Birmanie et le Ceylan, administrés en tant que

provinces du Raj britannique, qui obtiennent leur indépendance en **1948**. Alors que l'Inde, le Pakistan et Ceylan deviennent membres du Commonwealth, la Birmanie choisit de ne pas le rejoindre.

Quant à la Palestine, où une majorité arabe vit au côté d'une minorité juive, elle pose aux Britanniques le même problème que l'Inde, la situation se compliquant suite à l'arrivée massive de nombreux juifs cherchant refuge à la suite de la Shoah. Plutôt que de gérer le problème, la Grande-Bretagne annonce en 1947 qu'elle se retire, laissant les Nations unies confrontées à une situation, qui va aboutir, en **1948**, à la partition de la Palestine entre deux États juif et arabe, avec toutes les conséquences dramatiques que nous connaissons aujourd'hui encore.

Et durant les années 50, l'empire colonial continue de se désintégrer et les liens politiques et stratégiques tissés avec le Commonwealth à s'affaiblir, la complé-



mentarité de l'économie anglaise avec celle de ses anciennes dépendances s'estompant alors de façon continue.

Bien que les États-Unis et l'Union soviétique, soient, en principe, opposées au colonialisme européen, dans le contexte de la Guerre froide, les Américains soutiennent l'existence de l'Empire britannique qui permet de juguler l'expansion du communisme, ce qui n'empêche pas l'Histoire de poursuivre sa marche vers la décolonisation.

Et sous la pression des mouvements anticoloniaux et anti-impérialistes qui ne cessent d'agiter la planète, les jours de l'Empire britannique sont comptés

Le Royaume-Uni va alors adopter une politique de désengagement pacifique dans ses colonies où un gouvernement stable et non-communiste est capable de prendre le relais, ce qui contraste avec les autres puissances européennes comme la France et

le Portugal qui vont mener des guerres coûteuses et finalement vouées à l'échec pour maintenir l'intégrité de leur empire.

À la suite de la défaite du Japon lors de la Seconde Guerre mondiale, les mouvements de résistance anti-japonais en Malaisie vont eux-aussi se retourner contre les britanniques qui avaient rapidement repris le contrôle de la colonie riche en caoutchouc et en étain.

L'insurrection, principalement menée par des communistes malais et chinois, commence en 1948 et dure jusqu'en 1960, les tentatives britanniques pour l'écraser étant soutenues par la majorité musulmane qui comprend qu'elle n'obtiendra son indépendance qu'avec la défaite des communistes, indépendance acquise en **1957**.

Enfin, au Kenya, la rébellion Mau Mau, qui fera 100.000 morts côté africain, combat la loi coloniale britannique **d'octobre 1952**

à décembre 1959.

Conséquence de la perte de leurs colonies et de l'affaiblissement de leurs liens avec le Commonwealth, entre 1945 et 1965, le nombre de personnes assujetties à la Couronne, qui ne vivent pas au Royaume-Uni, passe de 700 millions à 5 millions, trois millions d'entre eux résidant à Hong Kong.



DÉCOLONISATION EN AFRIQUE EN 1960

3. LES PREMIÈRES APPROCHES ET LE VETO FRANÇAIS

De ce fait, les Britanniques vont, petit à petit, changer d'attitude : les nouvelles générations de parlementaires sont moins attachées aux traditions impériales et les milieux d'affaires sont conscients des difficultés économiques dues à un déclin rapide, le journal *The Economist* se prononçant alors pour l'adhésion au Marché commun.

L'approche attentiste des années quarante et cinquante, qui autorisait tout au plus une coopération européenne de niveau intergouvernemental, est peu à peu remplacée par la volonté de participer plus activement au processus d'unification européenne.

La peur de s'isoler sur la scène internationale et le vif succès qu'a connu la Communauté économique européenne (CEE), contri-

buent largement au changement d'orientation des gouvernements britanniques. L'opinion publique et les grands partis politiques, attachés à la souveraineté nationale, semblent divisés. Ainsi, le Parti conservateur est plus favorable à la candidature que le Parti travailliste. Le Labour et les syndicats tiennent en effet à protéger l'État-Providence et le dirigisme économique contre ce qu'ils présentent couramment comme une Europe capitaliste trop ouverte à la libre-concurrence.

Quoiqu'il en soit, le Royaume-Uni se tourne alors progressivement vers l'Europe et la Communauté économique européenne (CEE), sa candidature étant encouragée par les États-Unis afin de contrebalancer l'influence de la France gaulliste et d'empêcher la Communauté de dériver vers le protectionnisme.

C'est ainsi que le Premier ministre conservateur Harold Macmillan annonce à la Chambre des

communes, le 31 juillet **1961**, sa décision d'envisager les conditions d'une adhésion britannique

A l'étranger cependant, l'intérêt du Royaume-Uni pour l'Europe est diversement ressenti, l'opposition la plus radicale venant de la France.

Souhaitant faire l'Europe avec la Grande-Bretagne alors réticente au cours des années quarante et cinquante, la France change de position avec l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle et refuse l'adhésion britannique. Ce rejet témoigne d'une rivalité entre les deux pays pour le leadership en Europe. De Gaulle voit ainsi avec scepticisme les relations de la Grande-Bretagne avec les États-Unis. De plus, le gouvernement britannique se voit ainsi présenter la note de vieilles rancunes qui datent de la guerre.

Et quand les Britanniques se décident, enfin, à poser leur candidature, ils vont se heurter aux vetos français jusqu'en 1970. Il est

vrai que la liste des exceptions, dérogations, aménagements, établie par le gouvernement britannique, est impressionnante.

Celui-ci entend obtenir un régime préférentiel pour les produits importés du Commonwealth. En outre, il réclame une longue période de transition pour mieux étaler les changements à effectuer en vue de l'application des prescriptions de la politique agricole commune, qui entre en vigueur au début de **1962**.

Enfin, il demande que les partenaires de l'AELE obtiennent soit leur admission dans la CEE, soit une sorte d'association avec elle. Bref, la Grande-Bretagne veut conserver le bénéfice de son insertion dans les trois cercles, malgré la décolonisation et la baisse rapide des exportations britanniques à destination du Commonwealth (de près de 50 % en 1950, elles sont tombées à 24,5 % en 1970).

De son côté, la France se pose

en défenseur des institutions européennes. Elle affirme que la Communauté est ouverte aux Britanniques, à condition qu'ils fassent preuve de bonne volonté en acceptant à la fois les traités et l'acquis communautaire.

Ces différends recouvrent en fait des conceptions politiques opposées. Dès septembre, Charles de Gaulle a fait comprendre, par son mémorandum, qu'il n'entendait pas se satisfaire de l'Alliance atlantique et voulait mener une politique indépendante des États-Unis. Pour l'heure, son grand dessein, c'est une Europe européenne. Le point de vue britannique, exprimé par Sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'État au Foreign Office, est tout différent : « Pour nous, entrer dans l'Europe, c'est le premier pas vers l'Union atlantique. » Rien d'étonnant si les laborieux pourparlers de Bruxelles apparaissent, avant tout, comme une confrontation franco-britannique.



HAROLD MACMILLAN,
1ER MINISTRE BRITANNIQUE DE 1967 À 1963

Dans sa conférence de presse du 14 janvier **1963**, le général de Gaulle indique que la Grande-Bretagne n'est pas prête à accepter les règles et les obligations du Marché commun, et que son adhésion constituerait de toute façon une menace pour l'Europe européenne. Selon lui, l'accord de Nassau (18-21 décembre 1962), dans lequel les États-Unis s'en-

gagent à livrer des fusées Polaris à la Grande-Bretagne et à les intégrer dans une force multilatérale qu'ils proposent de créer, prouve que la Grande-Bretagne serait un « cheval de Troie » de l'Amérique en Europe. Du coup, les négociations qui avaient lieu à Bruxelles sont ajournées. Pour la Grande-Bretagne, c'est un échec grave. Dans son Journal, Harold Macmillan note sobrement, le 28 juin 1963 : « Toute notre politique extérieure et intérieure est détruite. La domination française en Europe est désormais un fait nouveau et alarmant. »

Il faut donc attendre **1966** pour que les liens franco-britanniques (projets de construction de l'avion Concorde et du tunnel sous la Manche) se resserrent. A la suite des élections de 1966, remportées par les travaillistes, le nouveau secrétaire au Foreign Office, George Brown, très pro-européen, souhaite reposer la candidature de la Grande-Bretagne à l'entrée dans

la CEE. Entre janvier et mars 1967, il effectue, en compagnie du nouveau Premier ministre Harold Wilson, la tournée des capitales européennes et se félicite de la grande cordialité des entretiens, à Paris, avec Charles de Gaulle. Et en mai 1967, la Chambre des communes approuve cette volonté par 488 voix contre 62.

4. UNE INTÉGRATION EN DOUCEUR

Le départ du général de Gaulle, en avril **1969**, crée des conditions favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Son successeur, Georges Pompidou, est épaulé par un ministre des Affaires étrangères « européen », Maurice Schumann. A la conférence de La Haye (2 décembre 1969), il propose : 1) l'achèvement de l'Europe agricole ; 2) l'élargis-

sement aux quatre pays candidats : Grande-Bretagne, Danemark, Irlande, Norvège ; 3) l'approfondissement de la construction communautaire. Côté britannique, les élections générales du 18 juin 1970 ramènent au pouvoir les conservateurs, menés par un Européen convaincu, Edward Heath. Déçus par les Américains qui mènent une guerre impopulaire au Vietnam, les Britanniques sont de plus en plus attirés vers l'Europe, susceptible d'apporter une solution à leurs problèmes économiques.



GEORGES POMPIDOU ET EDWARD HEATH

L'accord politique entre Edward Heath et Georges Pompidou (20-21 mai **1971**) permet une conclusion rapide des négociations. Dès le 23 juin 1971, les accords de Luxembourg établissent un compromis entre les positions britanniques et celles de la CEE : une période transitoire de cinq ans doit permettre une intégration en douceur de la Grande-Bretagne. Sa contribution au budget communautaire doit passer de 8,6 % en 1973 à 19 % en 1978. Des accords précis concernent les relations avec le Commonwealth, par exemple pour le sucre de la Jamaïque, le beurre, le fromage et le mouton de la Nouvelle-Zélande.

Malgré l'opposition de certains conservateurs et du leader travailliste Harold Wilson - selon lequel la Grande-Bretagne est assez forte pour rester seule si elle n'obtient pas de conditions satisfaisantes -, la Chambre des communes vote, le 28 octobre 1971, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE,

avec une majorité confortable : 356 voix, contre 244. Aux conservateurs s'étaient joints plusieurs dizaines de travaillistes. Le 1er janvier **1973**, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark font leur entrée dans la CEE. Les Six deviennent les Neuf.



1973, L'EUROPE DES 9.

5. LES CHOSES S'ENVENIMENT

Est-ce le point final de l'aventure ? Non, car, rapidement, on passe de l'entente aux malentendus et des malentendus au conflit. Aux élections de février **1974**, les travaillistes reviennent au pouvoir. Le Premier ministre Harold Wilson estime que la contribution de son pays au budget de la Communauté n'est pas supportable pour sa balance des paiements.

Aussi revendique-t-il une réduction de cette contribution, une réforme de la politique agricole commune, une meilleure sauvegarde des intérêts du Commonwealth et la création d'un Fonds européen de développement régional. Dans une Communauté européenne dirigée par le couple franco-allemand particulièrement solidaire au temps du chancelier Helmut Schmidt et du président Valéry

Giscard d'Estaing, cette politique de renégociation et d'obstruction oppose le Royaume-Uni à ses partenaires, notamment à la France.

Fort de la menace de dénonciation du traité, Harold Wilson obtient un certain nombre de concessions au sommet de Dublin (10-11 mars 1975). Il peut proposer un référendum à ses concitoyens, le 5 juin **1975**, où l'option en faveur de l'Europe est confirmée par les deux tiers des votants (67,2 % contre 32,8 %). Contrairement aux sondages de 1971, où seule une minorité de Britanniques souhaitaient l'entrée de leur pays dans le Marché commun, le verdict est cette fois sans équivoque.

6. LE BRAS DE FER DE THATCHER



L'arrivée au pouvoir, en **1979**, de Margaret Thatcher coïncide avec la fin de la période transitoire, qui expose le Royaume-Uni au plein effet du système financier de la CEE.

Pour protéger les intérêts nationaux, elle amplifie les critiques formulées par les travaillistes, en s'attaquant à l'acquis communautaire dans le domaine de la politique agricole. Un acquis qui, en revanche, satisfait la France.

La politique agricole britannique a toujours consisté à fournir à la population une nourriture à bon marché, en s'approvisionnant essentiellement dans le Commonwealth - l'agriculture tenant une place modeste dans l'économie britannique. La politique agricole commune, elle, vise à assurer l'indépendance alimentaire de l'Europe ; elle a institué la préférence communautaire, de sorte que tout achat hors de la CEE donne lieu à un prélèvement financier versé au budget

communautaire. La contribution du Royaume-Uni à ce budget est donc très élevée : un cinquième, alors qu'elle n'en reçoit qu'un dixième.

Ce déséquilibre permanent des relations financières entre le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne incite la « Dame de fer » à multiplier les coups d'éclat lors des séances des conseils européens, au grand dam des diplomates du Foreign Office. En mars 1982, elle refuse de fixer les prix agricoles. Deux ans plus tard, elle estime que la contribution financière britannique ne doit pas excéder le montant des sommes versées par la Communauté à son pays.

Finalement, un compromis est trouvé en juin 1984, lors du sommet européen de Fontainebleau. Pour résoudre le problème des ressources communautaires, les Neuf décident une augmentation des ressources propres par un relèvement de 1 à 1,4 % du taux de

LA « DAME DE FER », MARGARET THATCHER,
PREMIER MINISTRE CONSERVATRICE
DU 4 MAI 1979 AU 28 NOVEMBRE 1990

TVA. Ils définissent un nouveau mécanisme pour corriger le montant de la contribution britannique et mettent en place une discipline budgétaire empêchant une explosion des dépenses agricoles. C'est un succès incontestable.

Sur pratiquement tous les sujets, le Royaume-Uni se démarque de ses partenaires. Il souhaite l'élargissement de l'Europe pour ne pas resserrer les liens existants. Sur la question institutionnelle, il refuse les abandons de souveraineté. Tout engagement de sa part risque d'apparaître comme l'acceptation, à terme, d'un État européen fédéral ou centralisé.

En revanche, la concertation politique entre les États européens a toutes les faveurs de la Grande-Bretagne. L'ambition de la Communauté de jouer un rôle international au moyen de la coopération politique européenne a bénéficié, dès l'origine, de son soutien. Londres a apprécié la solidarité européenne dans la crise

des Falklands en 1982.

Reste l'attachement des Britanniques à leurs liens étroits avec les États-Unis, alors que les autres Européens, surtout les Français, souhaitent plus d'indépendance à leur égard.

A partir de juin 1984, la question budgétaire étant réglée, Margaret Thatcher, dans un document intitulé *Europe the future*, formule un projet de politique européenne qui entend fournir un relais communautaire aux priorités nationales. Le gouvernement britannique propose d'avoir davantage recours aux votes à la majorité et d'approfondir la coopération européenne.

Son objectif ? Mettre en place un Marché unique. Le pas décisif, franchi le 17 décembre 1985, consiste à établir, d'ici au 31 décembre 1992, un espace économique sans frontières, en éliminant les barrières qui limitent la circulation des personnes, des marchandises, des services et des



capitaux.

Dans un discours prononcé à Bruges en septembre 1988, Margaret Thatcher annonce qu'elle souhaite étendre à l'Europe les recettes de libéralisation et de déréglementation employées pour le Royaume-Uni, et rejette le super-État européen d'inspiration social-démocrate : « Nous n'avons pas refoulé les frontières de l'État en Grande-Bretagne pour les voir imposées à l'échelle européenne avec un super-Etat européen, exerçant une nouvelle domination de Bruxelles. »

En fait, elle souhaite une zone de libre-échange constituée par des États qui coopèrent en matière de politique étrangère pour renforcer l'OTAN, tout en conservant leur souveraineté dans les domaines économique, financier et social.



Du coup, le parti travailliste, conduit par Neil Kinnock, s'intéresse à la construction d'une Europe sociale et remporte les élections européennes de juin 1989.

Cette conversion ne cache toutefois pas sa réticence, partagée avec les conservateurs, face à une intégration européenne croissante, qui n'a pas procuré à la Grande-Bretagne l'impulsion espérée. Si l'on compare les productions industrielles européennes, la part britannique est passée de 16,8% en 1970 à 12,8 % en 1985, derrière l'Allemagne fédérale (38,4 %), la France (23 %) et l'Italie (16,4 %).

Le différend monétaire est fondamental. Pour relancer l'Union économique et monétaire, les Neuf créent le Système monétaire européen (SME), qui entre en vigueur le 13 mars 1979 : sur la base d'une unité de compte, l'ECU (European Currency Unit), les monnaies des pays membres sont autorisées à fluctuer dans

DISCOURS AU COLLÈGE DE L'EUROPE
À BRUGES EN 1988

une marge réduite.

La Grande-Bretagne refuse d'y participer, car Margaret Thatcher préfère maintenir un cours flottant pour la livre sterling. Elle est favorable à un marché financier unique, mais en libéralisant les capitaux plutôt qu'en adoptant une politique commune des taux de change. Ses discours intransigeants aboutissent à une crise au sein du parti conservateur et à sa démission, le 28 novembre 1990, juste après qu'elle eut accepté, in extremis, l'entrée de la livre sterling dans le SME (octobre 1990).

7. DE JOHN MAJOR AU BREXIT.



JOHN MAJOR, PREMIER MINISTRE CONSERVATEUR
DU 28 NOVEMBRE 1990 AU 2 MAI 1997

Le successeur de Margaret Thatcher, John Major, veut mettre « l'Angleterre au cœur de l'Europe ».

Ce n'est qu'un changement de style, car la substance de la politique britannique reste inchangée. Dans les négociations d'Union économique et monétaire et d'Union politique, la



Grande-Bretagne fait cavalier seul. L'opinion publique britannique est en effet opposée à l'établissement d'une monnaie unique européenne (53 % contre 42 %).

Au sommet de Maastricht (Pays-Bas), les 9-10 décembre **1991**, un nouveau progrès est enregistré, essentiellement sur le plan économique et monétaire. Si les accords sont ratifiés, la création d'une banque centrale européenne et d'une monnaie unique doit entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 1999. La Grande-Bretagne bénéficie d'une clause d'exemption qui lui permet de signer le traité tout en différant sa décision relative à l'adoption d'une monnaie unique, à laquelle elle n'est pas favorable, et refuse de participer à l'Europe sociale.

Avec le New Labour au pouvoir (**1997-2010**), on croit avoir

enfin trouvé un authentique « Européen » en Tony Blair.



**TONY BLAIR, PREMIER MINISTRE TRAVAILLISTE
DU 2 MAI 1997 AU 27 JUIN 2007**

Il multiplie en effet les déclarations manifestant son engagement et en donne des gages avec la Déclaration franco-britannique de Saint Malo (décembre 1998) sur la capacité de l'Union européenne dans le domaine de la Défense. Mais il ne va pas jusqu'à adopter l'euro et il hésite à organi-

ser un référendum sur le projet de constitution européenne, après les échecs français et néerlandais à le faire adopter...

Son successeur, Gordon Brown (2007-2010) en fait de même avec le traité de Lisbonne (2008). C'est dire combien l'idée d'en appeler au peuple remonte loin et combien plus les référendums sont repoussés, plus l'euroscepticisme s'accroît avec comme conséquence le succès du parti UKIP (parti pour l'indépendance du Royaume Uni), surtout aux élections européennes.



David Cameron, alors dans l'opposition, réclame un référendum et se prononce même avant les législatives qu'il remporte pour sa tenue obligatoire. Mais une fois élu en mai 2010, il ne tient pas sa promesse.



**DAVID CAMERON, PREMIER MINISTRE CONSERVATEUR
DU 11 MAI 2010 AU 13 JUILLET 2016**

La pression devient telle que dans le discours du 23 janvier 2013 David Cameron tout en déclarant : « Je ne veux pas remonter le pont-levis et nous retirer du monde », annonce que s'il remporte les élections de 2015, il négociera un nouvel accord avec ses partenaires européens qu'il

**GORDON BROWN, TRAVAILLISTE DEvenu PREMIER
MINISTRE DU 27 JUIN 2007 AU 11 MAI 2010**

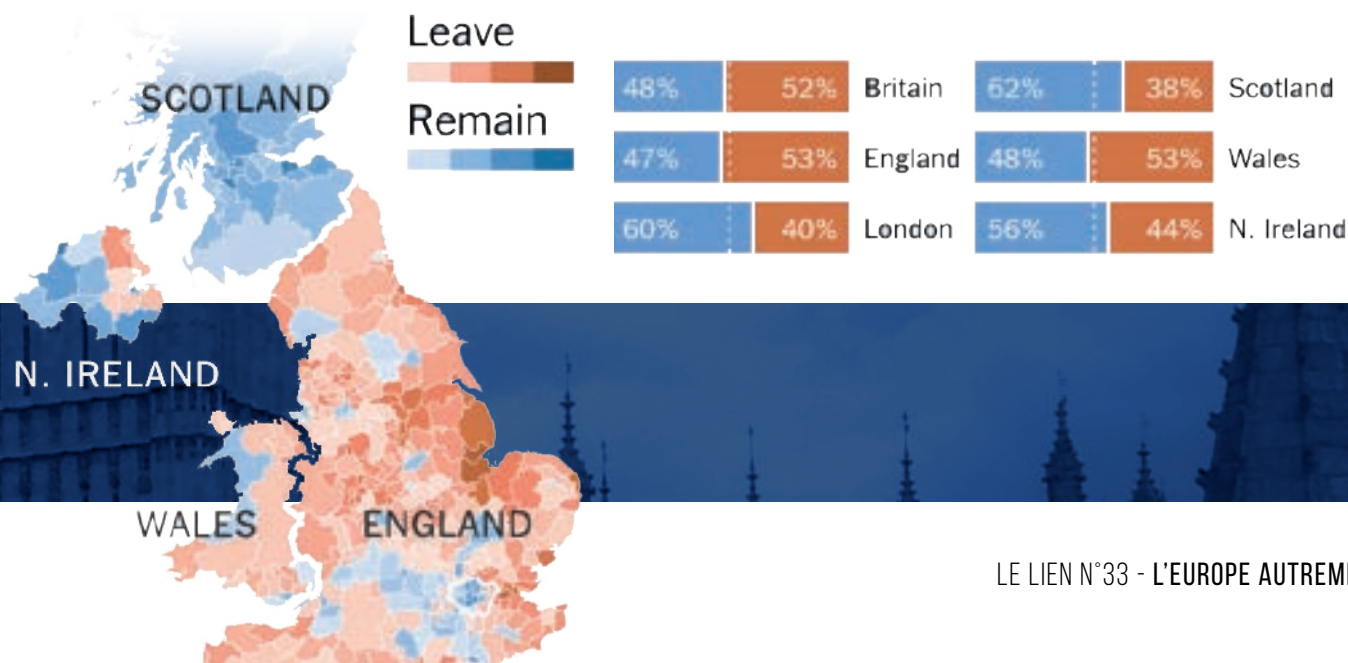
soumettra au peuple sur le choix: in or out ? Et c'est exactement ce qui se passe : les conservateurs gagnent facilement les élections; David Cameron joue de l'éventualité d'une sortie de l'UE pour obtenir du Conseil européen des 18 et 19 février 2016 ce qu'il demandait, c'est à dire un statut particulier pour le Royaume Uni, en permettant par exemple de suspendre les droits sociaux pour les travailleurs venus d'autres Etats pendant les quatre premières années de leur séjour en Grande-Bretagne.

Ce qui contrevient carrément à la liberté de circulation, fondement même de la Communauté européenne. Mais ce qui peut permettre à David Cameron de re-

venir vers les Britanniques, en clamant qu'il a gagné. Sauf que l'Europe est prise au piège d'un débat de politique intérieure. Sauf que l'issue du référendum est incertaine. Sauf que ce jeu dangereux pourrait se révéler un jeu à somme négative à la fois pour le Royaume Uni et pour l'Europe.

Sauf que l'Union européenne (UE) s'est endormie à vingt-huit jeudi 23 juin, elle s'est réveillée à vingt-sept vendredi. Près de 52 % des Britanniques ont voté leave (« quitter » l'UE), jeudi, lors du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE, ouvrant la porte vers une nouvelle histoire semée d'incertitude.

Et, in fine, se demander si les Britanniques sont bien des Européens. Une question d'une brûlante actualité.





Maison de la Laïcité
de Fraternité

